

Formation initiale des bibliothécaires d'État

**L'offre en direction des publics
sourds : exemple du « pôle sourd »
de la bibliothèque Chaptal**

DA COSTA Natalia

Sous la direction de Soizik Jouin
Responsable – Bibliothèque Chaptal

Remerciements

Je dédie ce travail aux fibériens sans qui cette formation n'aurait pas été ce qu'elle a été. J'ai beaucoup appris grâce à vous, à nos échanges et je vous remercie de votre soutien. Oui, Fiber forever.

Merci également aux professeurs de l'ENSSIB qui ont su nous écouter et nous comprendre, dont Abdelouahed Allouche, tuteur de ce PPP, et Dominique Maniez sans qui cette feuille de style ne serait ce qu'elle est.

Tous mes remerciements à l'équipe de la bibliothèque Chaptal qui, malgré un planning très chargé, ont su m'accueillir. J'espère que cet humble travail pourra vous aider et je reste à votre entière disposition.

Résumé :

Les bibliothèques de la Ville de Paris proposent une offre documentaire et d'accueil en direction des sourds. Cependant, il n'y a pas une définition médicale et sociale de la surdité et des sourds. Les bibliothèques, en constituant des "pôles sourds" ont orienté leurs actions autour de la langue des signes française. Si la culture sourde existe et doit être reconnue, c'est la notion de handicap auditif qui doit primer, au nom de la loi de 2005 et de l'accessibilité des services publics.

Descripteurs :

Bibliothèques et handicapés auditifs

Sourds--Communication

Oreille--Maladie

Sourds--Aspect social--France

Abstract :

The Parisian libraries offer documents and help for deaf people. However there's no medical or social definition about deafness and deaf people. Libraries, while founding deaf activities, focused their actions on the French sign language. If the deaf culture exists and must be recognised, the deaf handicap must come first according to the 2005 law and the public services accessibility.

Keywords :

Libraries and the deaf

Deaf—Means of communication

Ear—Diseases

Deaf—Social aspects--France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION	7
TERMINOLOGIE DE LA SURDITÉ	8
COMMENT FONCTIONNE L'AUDITION?	8
Description de l'oreille	8
L'oreille externe	8
L'oreille moyenne.....	8
L'oreille interne.....	9
Description du son.....	9
Définition.....	9
Du son aux sons	9
La parole	9
La musique	10
Le bruit.....	10
Les principaux troubles de l'audition.....	10
Les surdités de transmission.....	10
Les surdités de perception	10
Les surdités professionnelles.....	11
La presbyacousie.....	11
Les conséquences de la perte auditive	12
UN SOURD, C'EST COMME ÇA?	13
Le choix de sa dénomination.....	13
Une histoire de mots, une histoire de la surdité	14
Sourd-muet au 19ème siècle.....	14
Le sourd-parlant contre le sourd-muet, de la fin du 19ème aux années 70.....	14
Du déficient auditif naît le Sourd	15
Du Sourd naît le malentendant	16
Le malentendant, ou celui qui entend « mal »	16
Le sourd oralisant, ancien sourd-parlant.....	16
L'entendant et la culture sourde	16
Le signe « entendant »	17
La culture sourde.....	17
Déni et souffrance des sourds : terreau d'une contre-culture ?	18
LES AIDES À LA COMMUNICATION.....	21
AIDES HUMAINES.....	21
La lecture labiale.....	21
Le LPC, « langue parlée complétée ».....	22
Description.....	22
La LSF, « langue des signes française »	23
Histoire	23
Description.....	24
AIDES TECHNIQUES.....	25
Donner à voir l'information: les dispositifs lumineux.....	25
Amplifier le son	26
L'amplification directe	26
L'amplification par boucle magnétique.....	26

Ceux à qui elle s'adresse	26
Son fonctionnement	26
Son installation.....	27
<i>Un cadre bâti adapté</i>	27
LA BIBLIOTHÈQUE CHAPTAL : UN PÔLE SOURD	28
PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	28
<i>Le rez-de-chaussée, espace d'accueil, de lecture et des collections adultes (romans, documentaires)</i>	28
<i>Le sous-sol : bandes dessinées, audiovisuel et fonds « Sourds »</i>	29
<i>1^{er} étage : animation, multimédia et collections jeunesse</i>	29
L'ACCUEIL DES SOURDS : LES BIBLIOTHÈQUES « PÔLES SOURDS » DU RÉSEAU	29
<i>Historique et présentation des pôles sourds</i>	29
La bibliothèque Saint Éloi.....	29
La bibliothèque Fessart	30
La bibliothèque Malraux	31
La bibliothèque Chaptal	31
<i>Offre en direction du public sourd de Chaptal</i>	31
Accueil et animations	32
Aides techniques	32
Le fonds « Sourds »	33
L'offre documentaire.....	33
<i>Propositions</i>	34
Une nouvelle implantation du fonds « sourds » pour une meilleure visibilité	34
Proposer les fictions du fonds « sourds » au niveau de la banque de prêt, à côté des nouveautés.	34
Intégrer les documentaires et les récits de vie du fonds « sourds » aux autres documentaires	35
La LSF : un fonds présenté à part mais à proximité des autres documentaires.	35
Une offre de périodiques élargie.....	36
Partenariats	36
Les personnes âgées	36
Le public sourd qui communique par la LSF.....	37
Les scolaires.....	37
Les institutions du handicap	38
Les associations.....	38
La communication.....	38
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	41
TABLE DES ANNEXES	43

Introduction

On estime en France que plus de 5 millions de personnes ont un handicap auditif : 300 000 souffriraient d'une déficience auditive sévère, 730 000 auraient recours à une aide auditive et 40 000 pratiqueraient la langue des signes française¹.

De tels chiffres soulignent la nécessité d'offrir des collections et des services adaptés, susceptibles de répondre aux besoins de formation, d'information et de loisirs de ces personnes. Et pourtant, on constate que l'offre des bibliothèques en direction des publics sourds est extrêmement limitée, probablement car il s'agit d'un handicap invisible.

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des handicapés » doit conduire à repenser la politique du handicap telle qu'elle était appliquée et perçue jusqu'à présent.

Depuis 30 ans, elle se fondait sur le modèle de la réadaptation, c'est à dire que son objectif était l'insertion. Pour cela, l'administration « attribuait » à l'individu un handicap et visait à compenser l'incapacité engendrée par ce dernier en prenant en charge la dépendance.

Aujourd'hui, le handicap doit être considéré tout autrement. Il s'agit de le penser selon le modèle de l'accessibilisation. Les dispositifs de la loi de 2005 visent à l'intégration. L'individu n'est plus considéré comme porteur de handicap mais mis en situation de handicap par son environnement. De là, il n'y a plus d'incapacité mais des capacités à développer, en améliorant la qualité de vie de la personne. La politique du handicap veut désormais rompre avec le clivage normalité/handicap pour s'inscrire dans une culture de l'intégration de la différence. Les bibliothèques, en leur qualité d'établissements publics, se doivent aujourd'hui de rendre l'accueil, le renseignement, l'orientation, le bâtiment, les services, les animations et les collections accessibles, c'est-à-dire adaptées et intelligibles à tous et pour tous. L'accessibilité doit être pensée au regard du collectif, tous doivent en bénéficier sans qu'aucun dispositif ne conduise, au profit d'une autre, une personne à être dans une situation de handicap.

Cela suppose une parfaite connaissance des besoins de l'ensemble des usagers et des besoins spécifiques à chaque handicap.

Ce projet professionnel personnel s'attachera plus spécifiquement au handicap auditif, qui est un handicap susceptible d'atteindre l'ensemble de la population.

Ce mémoire est avant tout un outil de formation pour les agents de la bibliothèque Chaptal, chargés d'accueillir un public sans connaissances particulières. C'est pourquoi nous offrons une définition de la surdité la plus complète possible. Il s'agit par ce travail de sensibiliser l'équipe afin que l'offre actuelle puisse évoluer et être accessible au plus grand nombre.

¹ Chiffres issus de l'étude *Handicaps, Incapacités, Dépendances* réalisée par l'INSEE en 1998-1999 pour la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Terminologie de la surdité

Tout au long de cette première partie, nous nous attacherons à décrire la surdité qui n'est pas une mais plurielle. En effet, il existe différents types de surdités qui elles-mêmes se déclinent en différents degrés. La surdité étant un handicap invisible, il est indispensable de bien la connaître pour pouvoir, en fonction des attitudes des personnes atteintes, tenter d'identifier leurs situations et leurs besoins. Ce tour d'horizon de la surdité vise donc à sensibiliser afin de ne pas généraliser et confondre. On peut entendre sans comprendre et comprendre une catégorie de sons sans pourtant percevoir l'ensemble des sons environnants.

Cette polymorphie de la surdité s'exprime par une nomenclature médicale, qui se trouve confrontée à une terminologie sociale de la surdité. « Malentendant », « sourd comme un pot », « sourd-muet », « sourd » ou « demi-sourd » sont autant de mots pour désigner des réalités différentes. Cette partie proposera une approche historique du vocable désignant les personnes atteintes de surdité, que ce vocable ait été imposé par la société ou le corps médical, ou choisi en fonction de son parcours de vie.

COMMENT FONCTIONNE L'AUDITION?

Description de l'oreille

L'oreille est constituée de 3 éléments, bien distincts sur le plan anatomique. Elle va nous permettre d'entendre, c'est-à-dire de percevoir un son, en transformant une énergie mécanique en un influx nerveux électrique.

L'oreille externe

C'est par là que le son est capté. En réalité, ce sont les vibrations de l'air qui sont captées puis transmises le long du conduit auditif externe jusqu'au tympan, une sorte de membrane élastique extrêmement mince mais très résistante.

L'oreille moyenne

Espace de cavité remplie d'air, c'est la partie de l'oreille située entre le tympan et l'oreille interne. Elle joue le rôle d'une caisse pour le tympan puisqu'elle va propager les vibrations sonores transmises par ce dernier en les amplifiant grâce à 3 petits osselets solidaires articulés entre eux : le marteau, l'enclume et l'étrier.

Cette structure osseuse va donc à la fois assurer la conduction et l'amplification du son jusqu'à l'oreille interne.

L'oreille interne

Elle abrite un organe sensoriel, la cochlée, qui est à la fois un récepteur et un transducteur puisqu'elle reçoit les ondes sonores et les transmet à des milliers de cellules nerveuses afin qu'elles les convertissent en influx nerveux, transmis jusqu'au cerveau par le biais du nerf auditif. Sans la cochlée, on ne pourra distinguer les fréquences d'un son et donc distinguer la parole du bruit ou de la musique, c'est pourquoi la technologie médicale a développé un appareillage afin de la suppléer en cas de déficience : l'implant cochléaire.

Description du son

Entendre, c'est tout d'abord percevoir les sons, ou plus exactement les vibrations acoustiques propagées par l'air.

Définition

Un son est une vibration de l'air qui a subi plusieurs transformations mécaniques, passant d'une vibration physique et mécanique à un influx nerveux électrique.

L'onde d'un son se définit par 4 paramètres.

- la hauteur, ou fréquence, et que l'on exprime en Hertz (Hz). Une oreille humaine moyenne percevra les sons des basses fréquences (16 à 250 Hz), des fréquences moyennes (250 à 2000 Hz) et des fréquences aiguës (2000 à 20 000 Hz). Les fréquences de la parole s'échelonnent quant à elles de 250 à 4000 Hz. Perdre un faisceau de fréquences signifie perdre un ensemble de sons.
- l'intensité acoustique, ou l'amplitude de l'onde, qui s'exprime en décibels (dB). Une oreille humaine percevra de 0 dB, seuil d'audibilité et non du silence, à 120 dB, qui est le seuil de douleur.¹
- le timbre, ou forme de l'onde. C'est ce qui permettra à l'oreille de distinguer les différents instruments de musique ou de reconnaître une voix familière
- la durée, ou longueur de l'onde.

Du son aux sons

Un son va être reconnu par l'identification de sa fréquence par la cochlée et son analyse par le cerveau (« traitement statistique »). Ces deux processus vont permettre la distinction, donc la compréhension des sons, dont la palette est large.

La parole

Elle est constituée de phrases, constituées de mots eux-mêmes formés de syllabes. En orthophonie, les sons de ces syllabes sont appelés « phonèmes » et sont classés en voyelle, consonne ou semi-voyelle. Chaque phonème aura une signature (fréquence, intensité, forme, durée) propre à chaque individu. La reconnaissance de la parole dépend de la capacité de l'oreille à distinguer parmi tous les sons qu'elle traite les phonèmes : il sera donc bien souvent inutile de parler plus fort, l'intensité acoustique n'étant qu'une des constituantes de la parole. Cependant on pourra essayer de faire intervenir un homme et une femme successivement en cas de compréhension difficile, la parole des deux sexes ne se situant pas tout à fait sur les mêmes fréquences et ne présentant pas les mêmes timbres.

La musique

Au contraire de la parole, il est très aisé pour l'oreille de reconnaître la musique (successions et combinaisons de sons purs). Une offre de musique en bibliothèque pourra parfaitement être proposée à une personne présentant des difficultés à suivre une conversation.

Le bruit

Il s'agit d'un ensemble de sons disharmonieux aux multiples sources sonores, facilement identifiable. C'est pourquoi une personne présentant des troubles de l'audition pourra néanmoins se plaindre d'un milieu sonore bruyant, dans les bibliothèques enfantines par exemple ou au niveau des banques de prêt.

On voit bien que le signal sonore perçu dépendra à la fois des caractéristiques du signal sonore émis, de l'oreille et des capacités de discrimination du cerveau. Les aides auditives viseront ainsi à la discrimination et non à l'amplification, ce qui explique qu'il est parfaitement inutile de « crier » aux oreilles d'une personne atteinte de surdité et qu'il faut veiller à ne pas assimiler la surdité avec une surdité complète.

Les principaux troubles de l'audition

Les surdités de transmission

Elles résultent de l'atteinte de l'oreille externe ou moyenne, ce qui signifie qu'il y a un obstacle à la conduction de l'onde sonore (bouchon de cérumen, corps étranger, traumatisme sonore, choc physique, variation de la pression, otite, tumeur, malformation). D'ordre mécanique, elles peuvent souvent être traitées médicalement ou chirurgicalement et faire l'objet d'un appareillage. Une personne atteinte de surdité de transmission aura une perte d'audition se situant entre 20 et 60 dB maximum : elle entendra les bruits de la ville, la musique ou le son d'une voix. Cette surdité n'est cependant pas anodine puisqu'elle touche principalement les fréquences de la parole. En outre, entendre une voix n'est pas la comprendre : les aides auditives viseront donc à améliorer la compréhension de la parole, ce qui explique qu'elles seront souvent éteintes ou retirées dans la rue ou au domicile. Il faut donc avoir conscience que la surdité est bien un « handicap » invisible. Une personne atteinte de surdité de transmission entendra, par exemple, les alarmes sonores de la bibliothèque mais pas, ou mal, les consignes orales données par le personnel.

Les surdités de perception

Moins fréquentes, elles résultent de l'atteinte, brusque ou progressive, de l'oreille interne. Elles ne peuvent être traitées médicalement mais elles peuvent faire l'objet d'un appareillage. Les surdités de perception comportent plusieurs degrés :

- légères, ou moyennes, lorsque la perte s'échelonne de 60 à 70 dB
- sévères avec une perte de 70 à 90 dB
- profondes avec une perte de 90 à 120 dB
- totales avec une perte supérieure à 120 dB.

L'appareillage, aides auditives ou implant cochléaire, dépendra du degré de la perte. Nonobstant, à partir de 90 dB, il ne reste plus que des « restes auditifs » que l'on stimulera pour percevoir quelques sons mais qui ne permettront pas d'accéder à l'audition de la parole.

D'origines diverses, on distingue les surdités acquises « à la naissance » des surdités postnatales, dues à une maladie infectieuse², une intoxication médicamenteuse, un traumatisme ou une maladie.

Les surdités postnatales supposent qu'il y a eu un lien entre la personne et l'environnement sonore. Elle aura été baignée dans un bain sonore ou aura acquis le langage oral, ce qui va influencer sur ses choix de communication et leur maîtrise.

Une personne devenue sourde après son enfance restera proche de la communication orale. Elle parlera correctement et pourra utiliser la lecture labiale. Un enfant né sourd devra suivre une éducation spécialisée pour parler et comprendre la parole, sans que les résultats soient assurés, contrairement à un enfant qui a perdu l'audition dans sa petite enfance et pour qui les méthodes oralistes auront du sens et de l'intérêt.

Les surdités professionnelles

La France dispose d'une législation visant à protéger les individus du bruit :

- loi du 31 décembre 1992

- Code du travail (décret du 21 avril 1988, directive du 6 février 2003).

En dépit de ces dispositions réglementaires, la surdité reste la 3ème maladie professionnelle en France.

Le bruit engendre une surdité progressive des deux oreilles, due à l'usure du système auditif et à une déformation du tympan. L'exposition au bruit peut également avoir des répercussions physiologiques graves (hypertension, augmentation de la fréquence cardiaque, anxiété, troubles de la vigilance, de la mémoire et du sommeil). Le bruit est un véritable « fléau » et la bibliothèque doit avoir conscience qu'il s'agit là d'un réel problème sanitaire. En tant que lieu ouvert à tous et fréquenté par tous, ceux qui se savent atteints de surdité, ceux qui l'ignorent et ceux qui pourront l'être un jour, la bibliothèque se doit de proposer des collections qui informeront et sensibiliseront aux dégâts causés par le bruit. La surdité est une question sociale, elle a donc sa place dans et parmi les collections de la bibliothèque.

La presbycusie

Il s'agit de la surdité liée au vieillissement. Elle se caractérise par une fragilisation du tympan suivie d'une perte de souplesse des osselets puis d'une destruction des cellules sensorielles de la cochlée.

La dégradation de l'audition est progressive, de l'ordre de 5 à 6 dB par décennie, et s'observe généralement à partir de 50-60 ans en s'accéléralant après 70 ans.

La perte d'audition commence par les sons aigus et des difficultés à discriminer, parmi les phonèmes, les sifflantes, tandis que les voyelles continuent à être distinguées aisément. Les premiers troubles relatifs à la presbycusie apparaissent en milieu bruyant (syndrome dit « cocktail party ») avec la difficulté à comprendre ce qui se dit au milieu du brouhaha alors que les échanges conversationnels dans un lieu plus calme sont aisés. C'est pourquoi il est

² Maladies infantiles virales (rubéole, rougeole, oreillons) et méningites

important en bibliothèque de prévoir un poste de renseignements dans un milieu silencieux et protégé.

La perte des fréquences aiguës puis graves entraîne progressivement une déformation de tous les phonèmes. Puisqu'ils sont mal perçus, ils sont mal compris, ce qui conduit à cet apparent paradoxe : entendre sans comprendre. Cette diminution de la faculté de compréhension s'exprime chez la personne atteinte de presbyacousie par la sensation que les autres n'articulent pas bien. Le personnel des bibliothèques, sensibilisé au fait que la perception n'entraîne pas la compréhension, veillera à ne pas répéter plus fort ou à articuler exagérément mais à reformuler, à passer par l'écrit ou à améliorer les conditions de l'échange (milieu plus insonorisé, meilleure visibilité des lèvres et du visage).

Les conséquences de la perte auditive

Une personne subissant une perte d'audition inférieure à 20 dB reste une personne entendante, puisque ce degré de déficience auditive n'est pas suffisamment élevé pour affecter sensiblement les capacités de compréhension et de perception.

Entre 20 et 40 dB de perte d'audition, on pourra parler de « malentendance » puisque les bruits faibles, les murmures et certains éléments phonétiques ne sont plus perçus. Si la gêne existe, elle ne requiert pas pour autant une aide auditive et d'ailleurs la plupart des sujets atteints ne se considèrent pas comme sourds ou malentendants. Ils n'ont parfois même pas conscience d'avoir des troubles. Dans le cas des enfants, une telle perte se traduira uniquement par des difficultés articulatoires, sans conséquences sur le développement du langage.

Dès que la perte d'audition se situe entre 40 dB et 70 dB, une aide auditive devient indispensable pour « bien entendre ». La personne atteinte a donc conscience d'être malentendante ou sourde. En effet, elle ne perçoit que la parole forte et grave, ce qui est invalidant quotidiennement. Dans le cas des enfants, l'acquisition du langage, c'est-à-dire du français oral et écrit, sera possible mais de manière imparfaite, avec une articulation et une voix défectueuses.

Pour une perte s'échelonnant entre 70 et 90 dB, la personne atteinte, si elle veut entendre et parler, devra en complément d'un appareillage, s'appuyer sur la lecture labiale et entreprendre une rééducation. Dans le cas des enfants, l'identification des bruits environnants sera possible mais le langage ne pourra être acquis spontanément. Il aura besoin de méthodes de communication orale, tandis que, spontanément, il se tournera vers une communication gestuelle.

Au-delà de 90 dB, la personne n'entend plus et ne pourra plus entendre, « bien » ou « mal », puisque seuls subsistent des « restes auditifs ».

La bibliothèque va devoir s'adapter à tous ces degrés de pertes auditives. Ils déterminent les services, les animations, les aides à la communication et les collections. C'est ainsi que, par exemple, la bibliothèque proposera une boucle magnétique aux personnes appareillées, la lecture labiale aux malentendants non appareillés, la langue des signes aux sourds qui ne sont pas appareillés et qui ne maîtrisent pas (ou qui ne souhaitent pas utiliser) le français, des ouvrages traitant des risques de surdité aux personnes non atteintes et des ouvrages sur l'orthophonie à celles qui doivent, ou veulent, suivre une rééducation orale.

UN SOURD, C'EST COMME ÇA?

Le choix de sa dénomination

Le corps médical nomme surdité ou déficience auditive les pertes auditives. La malentendance n'est pas un terme qui relève de son registre. Néanmoins, on constate son utilisation chez les orthophonistes et les audioprothésistes, car ce terme est porteur de sens. Il « parle » aux individus et à la société. Les témoignages suivants, recueillis sur le site internet de l'association française pour l'information et la défense des sourds s'exprimant oralement (AFIDEO), illustrent ce décalage entre vocable médical et vocable du quotidien.

Le premier, celui de Hugues, introduit la distinction entre surdité et malentendance :

Vers mes 5-6 ans, je me disais "sourd", mais ma mère m'a corrigé en disant que je suis "malentendant". Ca me vexait. Je voulais mon handicap à 100%, pas à juste 50% ! Mais maintenant, je me dis malentendant, et je ne me suis jamais plus considéré comme sourd... Jusqu'à très récemment. Toujours est-il qu'avec mes appareils, je me considère comme (et je suis) malentendant. Point barre. Et je ne dis pas aux autres "je suis sourd" ou "je suis malentendant" mais "j'entends très mal" en montrant rapidement mes appareils [...]. Pour une personne qui ne te connaît pas, "sourd" veut dire que tu n'entends rien du tout, et qu'elle doit donc faire des signes ou te montrer les choses qu'elle veut dire (réaction d'ignare). Alors que "malentendant" veut dire que tu entends mal, qu'il faut donc qu'elle fasse un effort pour parler.

Le second, celui de Camila, insiste sur la période d'acquisition de la surdité, qui va conditionner une terminologie :

"Je trouve que le mot "malentendant" est ambigu alors que "sourd" c'est clair... Car moi, je suis sourde profonde et pourtant beaucoup croient que je ne suis que malentendante, tout ça parce que je me débrouille bien et que je sais me servir de mes oreilles! [...]. Mon père n'a jamais aimé le mot "malentendant" il disait que c'était un mot pour faire moins peur aux gens... Et un jour un ami sourd sévère lui a téléphoné et lui et mon père parlaient normalement et mon père vient me voir et me dit ce n'est pas un vrai sourd. C'est quoi alors ? Pour moi il y a plusieurs catégories de surdité : les surdités très profondes prélinguales comme la plupart d'entre nous, et pour beaucoup d'entre nous, le téléphone est inutilisable. Puis la surdité prélinguale toujours mais avec une surdité sévère et moins : ceux-là parlent presque aussi bien qu'un entendant et peuvent téléphoner mais se fatiguent beaucoup. Le reste, surdité post linguale, les devenus sourds comme les personnes âgées ou à la suite d'un accident. Ceux là n'ont rien à voir avec la plupart d'entre nous : généralement ils s'en sortent très bien avec les aides au point qu'on ne remarque même pas leur surdité. Nous sommes tous sourds, n'est-ce pas ? Même si ce n'est pas le même type de surdité... Et la malentendance dans tout ça ?

De ces témoignages, il apparaît que c'est l'individu qui se détermine « sourd », « malentendant » ou tout autre terme de la riche terminologie de la surdité. La dénomination est subjective et dépendra en grande partie du moment où la personne a acquis sa surdité (à la

naissance, durant l'enfance ou l'âge adulte), de son environnement familial, quotidien et professionnel, de la possibilité d'être aidé par un appareillage, de son potentiel d'adaptation (apprentissage pour les personnes qui deviennent sourdes de nouveaux modes de communication, deuil de la perte d'audition). En outre, le sentiment d'appartenance peut évoluer selon le temps, les situations et les personnes rencontrées. Cette question du vocable, du mot choisi pour se définir n'est pas une vaine question. Le terme détermine une appartenance à une communauté sociale et culturelle et permet une construction identitaire. Par la dénomination, les uns se sentiront « différents », appartenant à une « culture sourde », les autres « handicapés », se définissant par rapport à la normalité, à « tout le monde ». Yves Delaporte consacre un chapitre de son ouvrage *Les sourds c'est comme ça* à la dénomination³. Est-ce une simple « Histoire de mots »? Non, car *comme au temps des plus anciens, nommer c'est reconnaître, c'est faire exister, c'est rendre éternel*⁴. L'histoire de la dénomination des sourds est le reflet de leur perception et de la manière dont le reste de la société les perçoit.

Une histoire de mots, une histoire de la surdit 

Sourd-muet au 19 me si cle

Si cette terminologie est fermement rejet e par le corps m dical et les professionnels de la surdit , elle continue    tre utilis e par certains sourds ainsi que par le grand public et les m dias, puisqu'il s'agit de l'expression la plus ancienne pour d signer les sourds qui ne parlent pas (« muet » renvoyant   la surdi-mutit  de la personne et non   un mutisme physiologique). Le terme « sourd »  tait pour sa part r serv  aux personnes qui entendaient mal et qui parlaient. On retrouve trace de cette distinction langagi re d s le Moyen- ge.

La preuve de cette acception en est dans le titre du livre que Pierre Desloges, lui-m me sourd et muet,  crivit en 1779, *Observations d'un sourd-muet*. Quant   l' cole fond e par Charles-Michel de l' p e, premi re   ne s'adresser qu'aux sourds et   baser son enseignement sur des gestes, elle est baptis e en 1789 « Institution Nationale des Sourds-Muets ».

Au 18 me si cle avec les d buts en France de la scolarisation des jeunes sourds, ce terme va d signer progressivement ceux dont la communication et l' ducation reposent sur une langue des signes, qu'il s'agisse de signes m thodiques ou d'une langue des signes naturels. Les sourds-muets sont d'ailleurs reconnus au 19 me si cle comme une cat gorie anthropologique caract ris e par une langue.

Les personnes sourdes qui ne signent pas et qui tentent de parler pour communiquer vont  tre peu   peu destitu es du terme « sourd-muet ». Il faudra attendre la fin du 19 me si cle pour que leur d nomination soit clairement pos e: ils seront des « sourds-parlants ».

Le sourd-parlant contre le sourd-muet, de la fin du 19 me aux ann es 70

Au cours de la seconde moiti  du 19 me si cle, le terme « sourd-muet » va passer du statut de d nomination   celui de revendication, en r action   un mod le d' ducation venu d'Allemagne.

³ DELAPORTE, Yves. *Les sourds, c'est comme  a : ethnologie de la surdimutit *. Paris :  d. De la Maison des sciences de l'homme, 2002.

⁴ ATTALI, Jacques *Verbatim III*

Ce courant, originaire de l'école de Leipzig, affirme que la communication par gestes est avilissante et que la parole est la seule forme de communication digne de l'homme, s'inscrivant par là dans la mouvance positiviste de l'époque : le sourd-muet doit parler. La vision pédagogique de la démutisation va l'emporter définitivement sur l'éducation gestuelle en 1880, année d'un congrès réunissant des milliers d'éducateurs et pédagogues (Congrès de Milan). L'éducation par langue gestuelle va dès lors être interdite en Europe (l'Amérique du Nord ne sera pas affectée par la décision du Congrès de Milan). Il s'en suit un mouvement de renomination : on parlera désormais de « sourds-parlants ».

Après le Congrès de Milan, le terme « sourd-muet » va être revendiqué et porté fièrement par ceux qui considèrent que l'oralisme n'est pas un comportement inné et naturel pour les sourds et qui veulent continuer à communiquer par langue gestuelle. On comptera parmi ces « sourds-muets » des personnes sourdes de naissance éduquées dans la langue des signes à la maison et des personnes devenues sourdes durant leur enfance, fréquentant les mêmes écoles que les enfants sourds de naissance et initiés à la langue des signes par ces derniers, dans la cour d'école, en cachette. Au cours du siècle, elles vont d'ailleurs progressivement jouer un rôle prépondérant dans les associations de sourds-muets, en raison de leur meilleur niveau de français et de leur capacité à communiquer avec le plus grand nombre, à être bilingues. A partir des années 40, des débats se font jour au sein de cette communauté des sourds-muets sur la validité de ce terme puisque nombre d'entre eux oralisent. Il est même question de changer le nom de *la Gazette des sourds-muets*, principal médium de cette communauté, ce qui ne se fera finalement pas en raison d'un attachement à cette dénomination. En outre, s'il est vrai que certains sourds-muets oralisent, ils refusent pourtant l'oralisme comme éducation imposée.

Du déficient auditif naît le Sourd

C'est le monde des professionnels de la surdité qui relance la question d'un nouveau vocable dans les années 60, convaincu que désormais, en raison des progrès de l'appareillage et de l'orthophonie, les sourds vont enfin parler. C'est pourquoi, se développe un nouveau terme : le déficient auditif.

La résurgence du débat autour de la dénomination et le retour en force de la croyance en une démutisation affectent profondément la communauté des sourds, ceux qui tenaient encore en 1943 à conserver l'intitulé « sourd-muet » de leur journal national. On assiste dans les années 60-70 à un bouleversement des valeurs et des hiérarchies avec ce qu'on a appelé le « réveil sourd », en opposition avec le « sommeil sourd ». depuis Milan. Sous l'impulsion des sourds américains⁵, la communauté sourde devient militante. Elle se positionne face à la communauté des « entendants ». Le modèle associatif précédent devient obsolète. Les compétences des dirigeants des associations ne sont plus évaluées selon le français (écrit et oral) mais selon la langue des signes française (LSF) et leur adhésion à sa seule légitimité. L'attachement d'hier au terme « sourd-muet » n'est plus, on assiste à une volonté de rompre définitivement avec le passé et ses héritages langagiers.

C'est le terme « Sourd », avec une majuscule pour le distinguer de l'adjectif, que les personnes sourdes qui utilisent la LSF comme moyen de communication vont adopter. Les autres sourds-muets, ceux qui signent et qui parlent en raison d'une surdité postlinguale, vont devenir des « devenus-sourds ». Un « devenu-sourd » est donc une personne à la fois proche

⁵ Les sourds américains sont liés à la France car leur langue des signes a été apportée aux USA en 1817 par Laurent Clerc, professeur à l'Institut de Paris (l'école initialement fondée par l'Abbé de l'Épée)

de la culture sourde et de la culture entendante, à la fois réceptrice de langue gestuelle et émetteur de langue orale.

Du Sourd naît le malentendant

Le malentendant, ou celui qui entend « mal »

L'usage du terme « malentendant » est attesté dès les années 40 mais il se développe à partir des années 60. Il va permettre de distinguer le « Sourd », celui qui n'entend pas et communique en langue des signes, du « sourd » qui entend mal. Ce terme de « malentendant » va tout d'abord être le fait des audioprothésistes, soucieux de communiquer avec les « bons » clients, ceux qui peuvent et souhaitent être appareillés, pour se populariser progressivement.

Il permet aux personnes atteintes de surdité de ne pas être des « malades », des « déficients auditifs » selon le vocable médical. « Malentendantes », ces personnes se situent dans une autre catégorie : celle de ceux qui se situent en dessous du seuil de perception, qui ont une perte d'audition partielle. L'histoire du terme « malentendant » explique qu'il n'y ait pas de définition stricto sensu. Ce que l'on peut toutefois affirmer, c'est que la malentendance est l'état de celui qui considère qu'il entend. Le malentendant est celui qui se désigne comme un entendant, puisqu'il vit dans le monde des entendants et parle, mais handicapé. Il se présentera d'ailleurs volontiers selon son pourcentage de perte auditive et son type de surdité.

Le sourd oralisant, ancien sourd-parlant

L'apprentissage et l'utilisation d'une langue gestuelle ayant été interdits en 1880, les enfants sourds-muets scolarisés dans les institutions publiques ont « appris à parler ». Mais rares sont ceux qui continuent à parler une fois leur scolarité terminée, les séquelles d'un apprentissage partiel, subi et pénible n'y encourageant pas. En effet, les résultats de cet apprentissage furent déplorables, l'acquisition du français oral s'avérant en fonction des individus nulle ou partielle, ne permettant qu'une intégration sociale extrêmement limitée.

Il vaut veiller à ne pas confondre sourd oralisant et devenu-sourd. Tous deux parlent et signent mais pour le sourd oralisant l'acquisition du langage n'a pas été innée mais acquise au prix de pénibles efforts. En outre ses capacités en français resteront bien en deçà de celles d'un devenu-sourd et son articulation et sa voix seront extrêmement défectueuses. La position du sourd oralisant est difficile. Il n'appartient à aucune des cultures et est stigmatisé par les deux mondes (sa voix le stigmatise auprès des sourds et des entendants). Les choix de sa communication ont été pris durant son enfance et il s'avère bien malaisé de pleinement les assumer adulte.

L'entendant et la culture sourde

La société a qualifié tout au cours des siècles les personnes atteintes de surdité. Il était naturel que ces dernières aient une dénomination pour qualifier ceux qui ne sont pas comme elles : les entendants. Néanmoins, ce terme, utilisé par la seule communauté sourde, ne renvoie pas à l'audition. On peut être « entendant » pour les sourds et atteint de surdité, malentendant, pour les autres. Ce terme désigne un mode de communication. Il appartient au registre du culturel et non du physiologique et renvoie à une organisation cognitive basée sur la parole.

Qu'est ce qu'un entendant? C'est celui qui perçoit le monde sous forme de sons, qui intègre ces informations et les restitue par la bouche sous forme de mots. D'ailleurs, le signe désignant les

personnes sourdes de naissance qui parlent n'est pas le même que celui désignant les « entendants ». La parole ne se réduit pas à l'émission d'un son, c'est avant tout une culture et une perception du monde. Oraliser n'est pas parler, car le français n'est pas la langue du sourd de naissance.

Le signe « entendant »

Yves Delaporte dans son *dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française*⁶ étudie l'origine et l'évolution de ce signe.

Selon les dictionnaires de langue des signes française (LSF) contemporains, le signe « entendant » s'effectue par une rotation, près de l'oreille, de la main droite qui est en forme de fourche.

Or, un sourd âgé de plus de 50 ans signera « entendant » en plaçant sa main, toujours en forme de fourche, au niveau de la bouche ou de la joue, ce qu'attestent les premiers dictionnaires de langue des signes au 19^{ème} siècle.

En outre la forme de la main, une fourche, n'est pas un V (signe effectué aussi par une main en forme de fourche), pour « voix » ou « vocal », mais un P. C'est l'absence du mouvement de la main lors de la mise à plat d'un signe initialement en trois dimensions qui a conduit à confondre le P et le V (les formes de la main pour faire un V ou un P sont très proches).

La lettre P fut utilisée selon le principe d'initialisation⁶ pour le P de « parlant » en opposition à « muet », dénomination usuelle pour les sourds au 19^{ème} siècle.

L'histoire du signe « entendant », avec son P et son mouvement autour de la bouche, indique clairement que la référence n'est pas l'audition mais la parole.

Le glissement qui s'est fait depuis 50 ans, du P au V et de la bouche vers l'oreille, s'explique par la nature des contacts entre les sourds et les entendants à partir des années 60 avec la nécessité pour les premiers de fixer par écrit la langue des signes française afin de l'apprendre à ces derniers. En effet, si, jusque là, la langue des signes se transmettait entre sourds « de visu », le « réveil sourd » a apporté à la langue des signes une meilleure visibilité et une reconnaissance. Des personnes non sourdes ont alors commencé à apprendre la langue des signes, par plaisir ou pour des raisons personnelles ou professionnelles. Il a fallu adapter des signes à la culture de ce nouveau public, se mettre à son niveau d'intelligibilité. Puisque le sourd est aux yeux de la majorité celui qui n'entend pas, le non sourd sera celui qui entend.

Aux États-Unis où le signe « entendant » est toujours signé devant la bouche, les dictionnaires de ASL, la langue des signes américaine, le légendent par « hearing ».

La culture sourde

Si l'entendant est celui qui parle, le Sourd est celui qui perçoit le monde par les yeux et qui le restitue sous un mode visuel, par des signes et une attitude corporelle visible. Yves Delaporte résume ainsi le regard sourd : il est investi de fonction langagière. Un devenu sourd qui aura totalement fait le deuil de son audition et qui cessera de penser selon son ancien schéma pourra être considéré comme un Sourd, appartenant à la culture sourde.

Les tensions entre les Sourds et les autres personnes atteintes de surdité sont nées du fait que ces dernières rapportent leur identité à un degré d'audition (« je suis sourd car j'ai 70 dB de

⁶ DELAPORTE, Yves. *Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française : origine et évolution de 1200 signes*. Les Essarts-le-Roi (78690) : Editions du Fox, 2007

perte », ou « je suis malentendant car je n'ai que 30 dB de perte ») tandis que l'identité du Sourd est d'être ce qu'il est.

Il est un ensemble de manières de penser et de faire, de symboles, de rituels et de savoirs. En tout cas, il n'est pas ses oreilles. Néanmoins, le Sourd pourrait rapporter son identité à ses yeux, tant la vue est un sens capital dans le monde des Sourds, dans la culture sourde. Il n'y a qu'à s'intéresser aux noms des moyens de communication et d'expression des sourds : *Fais moi un signe*, revue suisse, *Voir Dire*, au Québec, *L'Oeil et la main* ou *Mes mains ont la parole*, émissions de télévision françaises, *Visuf.org*, site internet francophone.

Certains considèrent que la « culture sourde » découle du handicap, qu'il s'agit plus d'une adaptation à la perte d'audition, d'une réalité plus que d'une culture. La perte d'un sens est ce qui réunirait les personnes sourdes, bien plus que des pratiques ou des croyances communes. C'est aussi la perte d'un sens qui les aurait exclus de la culture environnementale et non l'existence d'une culture propre.

D'autres analysent la « culture sourde » comme une véritable culture, dont les modes de pensées, les manières de faire et d'être sont nés du visuel et de l'opposition, ou tout du moins de la distinction, à la « culture entendante » :

*Ainsi la collectivité sourde se construit et construit les personnes entendantes comme groupe culturel, ce qui permet de sortir de l'individualité et de se concevoir comme une collectivité culturelle face à une autre collectivité.*⁷

Déni et souffrance des sourds : terreau d'une contre-culture ?

Le fait de voir le monde et de donner à le voir et non le dire ou l'écrire est constitutif d'une culture, tout comme l'existence d'une même communauté linguistique. Il est d'ailleurs important de noter que la reconnaissance sociale des Sourds comme groupe culturel est née de leur regroupement au 19^{ème} siècle dans un même lieu, l'école, autour d'un même apprentissage, celui de la langue des signes. La « nation sourde-muette » comme l'écrit Ferdinand Berthier, est née de l'échange et de la rencontre rendus possible par le rassemblement et un mode de communication commun. En se réunissant, à l'école ou dans des associations, les sourds ont pu mettre en commun leurs expériences.

L'expérience de vivre dans un monde entendant et la transmission des manières de faire pour s'y « débrouiller » cimentent la culture sourde, au même titre que la LSF et le rôle de la vue. Cependant, à partir de la fin du 19^{ème} siècle et tout au long du 20^{ème} siècle, la vie des sourds a été parfois si difficile que les souffrances se sont transmises comme un patrimoine, se substituant aux conseils et échanges pour mieux vivre dans le monde entendant. C'est là que réside la distinction entre une culture sourde différente de celle des entendants et une culture en opposition. La première existe, elle est revendiquée de tous, analysée et théorisée par les sourds comme les entendants. La seconde, quant à elle, n'est pas formalisée ou exprimée fièrement mais on ne peut nier qu'elle joue dans la sociabilité de certains sourds aujourd'hui.

Du Moyen-âge au 18^{ème} siècle, le regard porté sur les sourds semble positif. La présence de sourds dans le monde du travail (ouvriers drapiers, bouchers, moines) laisse à penser que la société ne leur était pas farouchement opposée, sans pour autant les considérer comme des égaux (déchéance des nobles en cas de surdité en Espagne au 16^{ème} siècle). Les éventuels préjugés sur l'intelligence des sourds et l'incompréhension face à leur mode de communication tombent à la fin du 18^{ème} siècle avec l'accession massive à l'éducation des

⁷ VIROLE, Benoît. Aux sources de la culture sourde. *Etre biculturel : le cas des sourds*. Paris: L'Harmattan

sourds et ses succès. La culture sourde se bâtit progressivement, sans s'appeler ainsi, autour de la langue des signes et d'une sensibilité sourde, née d'une autre vision du monde. Les artistes sourds exposent et s'exhibent dans toute la France, auprès de tous les publics.

La fin du 19^{ème} siècle va bouleverser cet état des choses :

- le positivisme et sa vision de l'humanité qui doit parler
- attaques religieuses sur la « bestialité » des sourds (« la masturbation rend sourd »).
- vision de l'école de la 3^{ème} République (intégration, égalité).

Le sourd devient une personne handicapée, mutilée que la science peut sauver. Refuser de parler alors que la parole est accessible revient à nier son humanité et à devenir une bête.

Jusqu'à là la société n'avait pas jugé les sourds, être sourd avait principalement des répercussions de la surdité étaient principalement économiques. Le 20^{ème} siècle va s'ouvrir sur ce jugement : être sourd est une tare et vouloir le rester est quelque chose de mal. Les adultes sourds ayant pu accéder à l'éducation précédemment vont mal vivre ce jugement, leurs enfants eux vont le subir.

Durant toute la première moitié du 20^{ème} siècle, l'école est un lieu de souffrances, où les enfants sourds furent souvent victimes de maltraitance :

- mains attachées dans le dos pour ne pas signer
- punitions corporelles
- isolement des autres enfants (écoles spécialisées, pensionnats, instituts, cour séparée)
- dévalorisation
- absence de communication avec le monde enseignant

Le témoignage d'Armand Pelletier dans son ouvrage *Moi Armand, né sourd et muet*⁸ relate parfaitement ce que pu être la scolarité d'un enfant sourd et les difficultés d'intégration qui en suivent.

De leurs journées passées à être brimés, à répéter et mimer sans comprendre, tels des perroquets, les sourds n'apprendront rien. On estime en 1970 que 80 % des sourds sont illettrés. L'illettrisme conduit à l'exclusion sociale des sourds, victimes du chômage et des préjugés (stupidité des sourds). L'absence de contact avec les entendants depuis le milieu scolaire jusqu'au milieu professionnel n'a pas permis d'améliorer la perception des uns et des autres. Le sourd ne comprenait pas l'entendant, au propre comme au figuré, et pourtant il le subissait. Il subissait ce que le monde entendant avait décidé, choisi. Le déni des entendants du monde des sourds a engendré la souffrance de celui-ci, ce qui a conduit au « réveil sourd » des années 70.

Les dernières décennies du 20^{ème} siècle ont vu s'opérer un passage d'une culture sourde qui n'avait pas eu besoin des entendants pour se définir (du Moyen-âge au 19^{ème} siècle) à une culture sourde qui s'est clairement définie par rapport à l'entendant voire parfois contre. La violence actuelle des débats contre l'oralisme et le bilinguisme relève plus de la contre-culture que de la culture sourde. Elle est le stigmate des souffrances et du temps de la « guerre » qui fut menée pour la reconnaissance de la LSF et de l'identité sourde. Comment expliquer sinon que Bébian⁹ au 19^{ème} siècle prônait le bilinguisme sans que l'attachement que les sourds lui portaient en soit affecté ?

L'opposition à l'oralisme cristallise des éléments relevant de l'ordre de la défiance et du rejet. Si ne pas parler était de l'ordre du mal pour les entendants, parler apparaît du même ordre pour de nombreux sourds.

Yves Delaporte écrit en préface du livre *Prêt à signer : guide de conversation LSF* :

⁸ PELLETIER, Armand ; DELAPORTE, Yves. *Moi, Armand, né sourd et muet*. Paris : Plon, 2002. (Terre humaine). ISBN 2 259 19497 4

⁹ Auguste BEBIAN (1789-1839) était un entendant qui fut professeur à l'Institut de Paris, célèbre pour avoir été un fervent défenseur de la langue des signes. Renvoyé un temps en raison de ses prises de position, il fut réintégré dans ses fonctions suite à un mouvement de soutien de ses élèves sourds (pétitions).

La notion de culture sourde n'a rien de rigide : elle ne définit évidemment pas les sourds comme un groupe extérieur au monde dans lequel ils vivent immergés. Les sourds à vocation à être biculturels.

Mais comment permettre le biculturalisme sans le bilinguisme¹⁰?

Au regard de tout ce qui a été expliqué précédemment, il serait utopique de croire qu'il existe aujourd'hui une concorde dans le monde des sourds. Des tensions, des rancœurs, des incompréhensions et une méconnaissance subsistent. Il n'appartient pas à la bibliothèque de décider qui est sourd ou qui ne l'est pas et de favoriser l'une ou l'autre communication. La bibliothèque se doit d'accueillir tout le monde : les sourds, tous les sourds, ceux qui ne le sont pas et ceux qui refusent de l'être. Ses collections doivent être encyclopédiques et proposer tout ce qui relève de la surdité au public, ce qui ne l'empêchera pas de s'adresser à un public plus spécifique, à son public. La surdité en plus d'être complexe est invisible. Il sera d'autant plus difficile de ne pas heurter des sensibilités et d'obtenir un consensus. C'est pourquoi le personnel doit être correctement formé et sensibilisé.

¹⁰ Définition en annexe 1

Les aides à la communication

Les personnes atteintes de surdité, qu'elles entendent mal ou pas, qu'elles soient jeunes ou âgées, sourdes de naissance ou non, ont des besoins spécifiques qui ne portent guère sur des éléments du cadre bâti mais sur la communication et la médiation. Comment une bibliothèque pourrait elle permettre un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information » si elle n'est pas intelligible, si on ne peut comprendre les réponses, les conseils des bibliothécaires ou les modalités de fonctionnement de l'établissement? Pour que l'information que la bibliothèque diffuse soit reçue et comprise par la personne atteinte de surdité, il faut nécessairement des moyens adaptés.

Diverses et complémentaires, s'adressant à une surdité ou à une autre, les aides à la communication sont de deux types : humaines (mises en oeuvre par le personnel de la bibliothèque) et techniques. Néanmoins, il faut avoir conscience que toutes ces aides auront leurs limites, humaines et techniques elles aussi, car ceux à qui elles s'adressent sont des êtres humains, avec leurs histoires et leurs potentiels d'adaptation.

AIDES HUMAINES

La lecture labiale

Bien que son utilisation par les personnes atteintes de pertes auditives soit instinctive, son apprentissage ne peut être intuitif. La maîtrise de la lecture labiale est le fruit d'une rééducation et d'un apprentissage auprès d'un orthophoniste, selon deux méthodes : analytique, d'après le *Cours de lecture labiale* de Jeanne Garric, paru en 1971, ou globale, d'après le *Manuel de lecture labiale* de Istria et Nicolas-Jeantoux, paru en 1979.

La lecture labiale consiste à percevoir les mouvements de la bouche et des lèvres afin d'identifier visuellement certains sons de la parole. Les voyelles et certaines consonnes ont une forme propre, d'autres consonnes sont identifiables selon leur rythme. Il s'agit d'une aide et non d'un moyen de communication car ce n'est pas une langue mais un complément à la compréhension d'une langue, le français. Or la maîtrise du français est une véritable gageure chez les sourds de naissance.

Dans le cas des enfants nés sourds, il faudra qu'ils suivent une éducation oraliste ou bilingue, c'est-à-dire basée sur la langue des signes et le français oral et écrit, et qu'ils aient des restes auditifs stimulés par un appareillage (aide auditive ou implant cochléaire).

Cependant, il faut admettre que la maîtrise de la lecture labiale est surtout le fait des personnes devenues sourdes, celles qui ont acquis le langage avant la perte auditive, ou de celles qui sont en train de perdre l'audition. Néanmoins, toutes doivent entendre un minimum les sons car la lecture labiale n'est utile qu'en tant que complément de l'audition. Si elles ne perçoivent plus tous les mots correctement, elles pourront néanmoins les comprendre en associant le son au mouvement des lèvres. Grâce à la lecture labiale une personne bien

entraînée peut suivre une conversation simple. Il faut cependant insister sur le fait qu'elle ne pourra pas lire tous les mots.

En effet, la lecture labiale a ses limites, en raison des nombreux sosies labiaux. On ne peut discriminer les « p », « b », « m », « t », « d », « n », « f », « y ». Les lèvres ont la même forme. Par exemple, les sons « pa », « ba » et « ma » sont identiques, donc les mots « pain », « bain », « main » aussi. De plus, de nombreux phonèmes sont imperceptibles (« k », « g » ou le « r »), tandis que d'autres deviennent illisibles par le jeu des combinaisons. Le son « ou » par exemple rend invisible à la lecture les consonnes « l », « t », « d » et « n ». Puisque la lecture sur les lèvres des phonèmes est imparfaite, la lecture labiale ne peut être utilisée qu'en soutien. C'est pourquoi, on estime qu'elle contribue dans une mesure de 20 à 60 % à la compréhension d'un message, le reste étant apporté par la capacité à deviner les mots (en les anticipant, en les remplaçant dans un contexte, ce qui signifie donc qu'on les connaît) et à percevoir les messages corporels (les expressions du visage, la gestuelle).

En outre la lecture labiale exige quelques conditions « matérielles » qui sont rarement réunies: un débit de parole ralenti, mais pas lent, une mobilité du visage, qui ne doit pas tirer vers le mime, une visibilité parfaite des lèvres, donc pas de moustaches, et une articulation correcte, sans exagération.

La formation du personnel des bibliothèques à la lecture labiale s'entend dans ce contexte. Il ne s'agit pas pour le personnel de lire sur les lèvres des usagers mais d'être sensibilisé et attentif aux besoins des usagers qui lisent sur les lèvres.

Le LPC, « langue parlée complétée »

Le LPC permet de pallier les risques de confusion engendrés par les difficultés de perception de certains phonèmes et des sosies labiaux. Il s'agit d'un code qui, associé à la parole, va permettre de visualiser la totalité du message, sans avoir recours à la suppléance. Le LPC n'est pas une langue en soi, contrairement à ce que peut laisser penser son acronyme. Il s'agit là encore d'une aide à la communication car le LPC n'est que la représentation visuelle des phonèmes, qui eux sont constitutifs de la langue. Il faut savoir comment s'écrit et se prononce un mot pour qu'il y ait une quelconque utilité du LPC. Tout comme la lecture labiale, le LPC s'adresse donc aux sourds ayant des capacités auditives et une maîtrise du français, c'est-à-dire aux devenus sourds et aux enfants bilingues. Ces derniers vont apprendre le français oral et le LPC conjointement car celui-ci ne déstructure rien, il laisse intacts en les donnant à voir la syntaxe, la grammaire et la conjugaison, donc par là la logique sous-tendue par la langue. L'apprentissage du français écrit en sera plus aisé. En outre, le LPC évite l'écueil de la lecture labiale, à savoir un appauvrissement et une simplification du vocabulaire utilisé, puisque, pour être certains que l'enfant lise bien sur les lèvres, l'entourage familial a souvent la tentation de toujours utiliser les mêmes mots et de ne pas utiliser ceux qui seront jugés difficilement lisibles. Les enfants nés sourds ne connaissant que la LSF, par choix des parents ou parce que ces derniers sont sourds et n'oralisent pas, ou n'ayant pas de restes auditifs, ne pourront utiliser le LPC.

Description

Le LPC est un code qui associe à chaque syllabe prononcée une forme de la main et un placement précis près du visage. On code les voyelles avec cinq positions de la main, toutes près du visage, et les consonnes par huit configurations de la main (des « clés »). Les syllabes

qui ne pourraient être discriminées par la forme de lèvres le seront par la forme de la main. Le LPC se fonde sur la lecture labiale tout en enlevant les ambiguïtés. C'est une aide à la communication moins aléatoire puisqu'il n'y a pas à analyser les expressions de l'autre et surtout à deviner les mots, ce qui est extrêmement difficile pour un enfant qui est justement en apprentissage du vocabulaire.

Cette technique de visualisation de la construction phonétique a été mise au point aux États-Unis en 1967 par le Docteur Orin Cornett sous le nom de « cued speech ». Adaptée à la langue française en 1977 elle connaît depuis un franc succès, notamment chez les enfants sourds dont les parents sont entendants car elle permet à la famille de parler la même langue, le français, ce qui est perçu comme un meilleur facteur d'intégration. En outre, contrairement à la LSF, le LPC est vite appris, une douzaine d'heures suffit. Il s'agit donc d'une aide à la communication attractive pour le plus grand nombre, personnes âgées comme jeunes, sourds comme entendants. Néanmoins il faut insister sur ses limites. Il nécessite des compétences visuelles et une utilisation quotidienne. Sans elle, il n'y aura pas la spontanéité, la rapidité et la fluidité nécessaires à sa bonne compréhension puisque l'on code en même temps que l'on parle.

Le LPC est utilisé par tous les enfants qui suivent une éducation bilingue français-LSF, aujourd'hui comme depuis les années 80. Nombreux sont donc les jeunes adultes qui l'utilisent. Sa popularité et sa facilité d'apprentissage justifient que le personnel des bibliothèques y soit formé, qu'il s'agisse de communiquer avec une personne sourde ou de proposer des animations (lectures, conférences, heure du conte) codées. S'il est vrai que sa maîtrise ne sera pas aisée et parfaite, par manque de pratique quotidienne, le LPC sera néanmoins un bon auxiliaire au français écrit et à la lecture labiale, l'objectif étant de tout mettre en œuvre pour débloquer rapidement les situations d'incompréhension orale

La LSF, « langue des signes française »

Histoire

Communiquant par gestes ou mimiques, les sourds-muets ont longtemps été considérés comme des simples d'esprit, dont l'éducation n'était pas possible. Au 16^{ème} siècle les premières tentatives connues d'éducation d'enfants sourds apparaissent. Ils sont alors issus de la noblesse. Il faut attendre 1760 pour que s'ouvre la première école s'adressant à tous les enfants sourds et affirmant la nécessité de fonder leur éducation sur une langue gestuelle. La petite école parisienne de l'Abbé de l'Épée va devenir célèbre, en raison de son enseignement (langue gestuelle) et de ces élèves. La société découvre alors que les sourds-muets ont des facultés intellectuelles et que les gestes peuvent exprimer la pensée autant qu'une langue orale. Les successeurs de l'Abbé de l'Épée, Bèbian, Laurent Clerc ou Ferdinand Berthier¹¹ vont faire évoluer la langue gestuelle méthodique élaborée par ce premier vers une langue des signes plus naturelle, qui tient compte des signes utilisés par les sourds-muets dans la vie quotidienne et qui se distancie de la structure du français. Cette adéquation entre langue enseignée et langue du quotidien va permettre son essor, son enseignement et sa

¹¹ Ferdinand BERTHIER (1803-1886). Elève puis professeur à l'Institut de Paris, il est considéré comme l'un des leaders sourds du 19^{ème} siècle. Il fonda la première association sourde de France et oeuvra toute sa vie, par de nombreux manuels, pour l'éducation des sourds par « signes naturels » et non « méthodiques ». Il fut membre de la Société des gens de lettres et de la Société des études historiques.

reconnaissance, en raison des succès qu'elle rencontre. Elle offre aux sourds-muets l'accès à l'éducation et par conséquent l'accès à de vrais métiers. Intégrés et reconnus par la société comme valides et compétents, les sourds-muets vont sortir, par un grand mouvement associatif notamment, de l'anonymat et des marges de la société.

Nonobstant, le Congrès de Milan interdit en 1880 l'enseignement public de la langue des signes. L'éducation sera oraliste. La langue des signes devient une langue du quotidien, qui n'est pas fixée mais évolue au sein des familles et des régions, ce qui explique qu'aujourd'hui on ne signe pas tout à fait de la même façon à Paris et à Toulouse. Elle se transmet dans le cercle familial si celui-ci est composé de sourds ou dans les cours d'école pour les sourds de famille entendante, en cachette, selon le principe des grands initiants les petits. La langue des signes devient une langue de la communication entre sourds et non une langue permettant d'accéder à une autre langue, le français, et par là à la société dans son ensemble. Les sourds sont à nouveau illettrés dans leur grande majorité, alors qu'ils accèdent à un système éducatif. Les faiblesses des méthodes pédagogiques, les balbutiements de l'orthophonie et de l'appareillage ainsi que les difficiles conditions de scolarité des sourds au sein des écoles publiques expliquent que l'oralisme échoue au 20^{ème} siècle là où la langue des signes avait réussi au 19^{ème} siècle.

La situation va être profondément modifiée au cours des années 70. On assiste, sous l'influence des sourds nord-américains qui eux n'ont pas subi l'interdiction du Congrès de Milan, à ce que l'on appelle le « réveil sourd » qui va conduire à la revalorisation de la langue des signes. En 1977, son interdiction est abrogée par le ministère de la Santé. C'est d'ailleurs à la fin des années 70 que l'expression « langue des signes française » et son sigle « LSF » sont introduits par le sociologue Bernard Mottez. Cette reconnaissance et redécouverte de la langue des signes et de son apport éducatif, ainsi que le perfectionnement des méthodes d'apprentissage du français pour les sourds (LPC, lecture labiale) permet au bilinguisme de se développer et de trouver sa place auprès des familles entendantes de jeunes sourds, que l'éducation oraliste pure, en raison de ses échecs, et l'éducation par la seule langue des signes, en raison de sa distance avec le français, ne satisfaisaient pas.

Si la langue des signes n'est plus interdite, elle n'en est pas pour autant admise. Ce n'est qu'en 1991 que la loi Fabius autorise la langue des signes pour l'éducation des jeunes sourds. Néanmoins, sur le terrain, la situation évolue peu. Elle se développe assez peu en dehors des écoles privées et spécialisées. Il faut attendre la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pour que la langue des signes française soit reconnue comme une langue à part entière (ce qu'elle était au 19^{ème} siècle) et soit à ce titre choisie comme « épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle ».

Description

La langue des signes française, LSF, est une langue visuelle et gestuelle, avec ses éléments linguistiques et sa grammaire. La LSF n'est donc pas une traduction visuelle du français, contrairement à ce qu'on appellera le « français signé » qui utilise le vocabulaire gestuel de la langue des signes avec la syntaxe du français, c'est-à-dire une logique auditive et non visuelle.

La LSF combine les mains, le regard et l'espace. Les signes sont formés par la configuration des mains et des doigts (main droite pour les droitiers, main gauche pour les gauchers, certains signes étant effectués avec les deux mains), leur emplacement et leur mouvement.

L'expression du visage joue également un rôle fondamental puisque c'est elle qui exprime les nuances du discours. C'est la disposition des signes et la direction du regard qui va indiquer les relations (le passif, l'actif), le temps de l'action (passé, futur, présent) et les acteurs (pronoms).

La LSF possède sa propre syntaxe. C'est ainsi que l'on signe d'abord le décor, le lieu de l'action (où ?), le temps (quand ?), l'objet (quoi ?), le personnage (qui ?) et enfin l'action (que faire ?). Une phrase comme « Ma mère va au cinéma ce soir » se signera « Cinéma-ce soir-ma mère-aller ».

Son vocabulaire est constitué de signes, complétés par un alphabet, qui représente par un signe chaque lettre de l'alphabet français, afin d'épeler un nom propre, un mot qui n'a pas de signe ou dont on ignore le signe. Cependant, la dactylogogie est un exercice long et fastidieux, c'est pourquoi une personne ne sera pas désignée par son nom mais par un signe, rappelant un détail physique ou un trait de la personnalité.

Proposer un personnel bilingue sera une véritable gageure pour une bibliothèque puisqu'il s'agit d'une autre langue, dont l'apprentissage est long et coûteux. Néanmoins, elle est le seul mode viable de communication avec les sourds dont elle est la langue maternelle. Certes, elle n'est pas pratiquée par toute la communauté sourde, mais de fait par les sourds de naissance non appareillés et les sourds bilingues, mais contrairement au français elle peut être acquise par tous, quelque soit le moment et le type de surdité. Le fait qu'elle soit ou puisse être un moyen de communication pour l'ensemble des personnes atteintes de surdité justifie l'investissement de la bibliothèque. Si la maîtrise de l'anglais par au moins un membre du personnel apparaît comme normal, il devrait en aller de même pour la LSF, langue de nos concitoyens et donc d'une partie du public à desservir. La présence d'un agent sourd, maîtrisant la LSF, est recommandée par l'IFLA. Il pourra communiquer avec aisance et surtout en pleine légitimité. Néanmoins, la formation à la LSF de l'équipe reste de rigueur puisqu'il faudra communiquer avec cet agent. En outre, on ne pourra parler de service à la communauté sourde si son accueil est interrompu à chaque absence de l'agent sourd. Un service public, il en est de sa définition, est assuré de manière continue.

AIDES TECHNIQUES

Donner à voir l'information: les dispositifs lumineux

Les annonces et alarmes sonores permettent à la bibliothèque d'informer le public, qu'il s'agisse de communication (fermeture de la bibliothèque, début d'une animation) ou de prévention (alarme incendie, consignes d'évacuation données par les agents). Il est indispensable de les compléter par des dispositifs lumineux et visuels. Ainsi, la communication relative à la bibliothèque sera retranscrite, à chaque étage, sur des panneaux lumineux ou des écrans, par des messages écrits et des vidéos en LSF. L'idéal serait de bénéficier de la vélotypie, dispositif qui permet la transcription directe de la parole à l'écrit grâce à un sous-titrage en temps réel. La vélotypie est certes un système coûteux mais d'un intérêt certain, largement « rentabilisé » si une bibliothèque propose régulièrement des conférences ou des spectacles.

Les alarmes sonores, comme l'alarme incendie ou les portiques anti-vols, seront couplées par des alarmes lumineuses ou des flashes lumineux. Chaque toilette et chaque étage devront être

équipés de signaux lumineux informant de l'évacuation d'urgence du bâtiment. De plus, les équipes chargées de cette évacuation devront avoir conscience que leurs consignes ne seront pas entendues et par conséquent veiller, malgré la panique et le stress, à la bonne visibilité de leurs gestes. Les écrans évoqués précédemment pourront afficher les consignes d'urgence et d'évacuation, préalablement enregistrées et filmées.

Amplifier le son

Ces aides techniques ne s'adressent qu'aux sourds qui entendent d'eux-mêmes, leur perte d'audition étant « légère », ou par un appareillage, aides auditives ou implant cochléaire.

Il s'agit d'amplifier le son de la parole afin de faciliter sa discrimination, de façon directe ou par le biais d'une boucle magnétique

L'amplification directe

Elle n'est pas particulièrement adaptée aux bibliothèques, qui n'accueillent pas le public derrière des hygiaphones ou dans des salles closes. Toutefois, la bibliothèque pourra proposer un système de communication à distance constitué d'un microémetteur équipé de technologie sans fil. Le micro est porté par l'interlocuteur ou posé à proximité et la personne sourde est équipée d'un récepteur (écouteurs ou connexion sur les aides auditives). Ce dispositif peut être utile lors des animations ou à l'occasion de visites guidées de la bibliothèque. Néanmoins, si le locuteur parle dans un environnement bruyant, l'ensemble des sons sera perçu par la personne sourde. Il lui sera difficile, voire impossible, de comprendre correctement la parole au milieu des bruits parasites.

L'amplification par boucle magnétique.

Ceux à qui elle s'adresse

Simple à poser et d'un coût faible, les boucles magnétiques ne s'adressent cependant qu'aux personnes appareillées par des aides auditives analogiques, disposant d'une fonction bien particulière (fonction T). En outre, la boucle magnétique n'a d'utilité que si la personne sourde perçoit un large spectre de fréquences. Il s'agit d'amplifier ce qui est difficilement percevable. Quelqu'un qui ne peut pas discriminer le son de la parole ou certains phonèmes ne le pourra pas davantage avec une boucle magnétique. L'amplification ne signifie pas la compréhension.

Son fonctionnement

Une boucle magnétique permet de capter les sons de manière amplifiée non par les voies aériennes, comme avec un haut-parleur, mais par induction électromagnétique. La boucle magnétique va capter un son sous la forme d'un courant électrique et va l'émettre sous la forme d'un champ magnétique qui sera capté par les aides auditives, qui vont faire la transformation inverse (transformer le champ magnétique en courant électrique). Cependant, il faut que les aides auditives soient compatibles et que la personne sourde soit informée de la présence d'une boucle magnétique pour placer ses aides sur la bonne position (position T). Sur cette position, les aides auditives coupent l'entrée normale du son, ce qui permet à la boucle magnétique de se substituer au microphone des aides. Les aides auditives vont ensuite convertir le champ magnétique en courant électrique puis en son. L'intérêt de ce processus est

là : pouvoir exclure les sons non désirés en délimitant les fréquences que l'on souhaite percevoir (musique, parole), tant au niveau du récepteur que de l'émetteur.

Son installation

La boucle magnétique peut s'installer partout : sur un médaillon à porter autour du cou, sur un téléphone comme dans une salle de petite ou de grande superficie. Théâtres et cinémas en sont d'ailleurs couramment équipés aujourd'hui, contrairement aux bibliothèques qui rencontrent des difficultés d'installation car les ordinateurs sont sources de parasites. Il faudra les espacer, ce qui va à l'encontre du principe des salles multimédias ou des banques de prêt regroupant plusieurs ordinateurs avec des tâches dédiées (retour, emprunt, OPAC). On pourra également équiper une salle séparée, sans ordinateur, afin d'être certain que les échanges et l'accueil se fassent sans encombre. On veillera à équiper ce lieu de toute la documentation « papier » possible ainsi que d'un téléphone à boucle magnétique afin que l'agent et la personne sourde puissent être en contact avec le reste de la bibliothèque

Un cadre bâti adapté

Tout d'abord, l'acoustique du bâtiment doit être bien étudiée car elle a une incidence directe sur le confort auditif et l'utilisation des aides auditives, et par là de la boucle magnétique. Afin de limiter le niveau de bruit ambiant (50 à 60 dB maximum), on veillera à réduire les bruits d'impact (les pas, les portes qui claquent) et les phénomènes d'écho et de réverbération. On évitera donc les trop grandes salles, ou à défaut, on prendra soin de les meubler et d'y mettre des revêtements qui « absorbent » les sons (moquettes, papier peint). Bien entendu, de tels aménagements ne s'improvisent pas, il faudra que la bibliothèque fasse appel à un ingénieur acousticien.

Il est également indispensable de penser à aménager le champ visuel à l'intérieur de la bibliothèque, en étudiant les éclairages et en multipliant la visualisation des signaux. L'éclairage doit être suffisant sans être éblouissant : dans les zones d'ombre ou de contre-jours, la perception des aides à la communication humaines sera impossible. On privilégiera tant que ce faire la lumière naturelle tout en veillant aux niveaux d'éclairement :

- 100 à 200 lux au sol pour les espaces de circulation
- 300 à 450 lux pour l'éclairage général
- 450 à 600 lux pour les tables de travail.

La bibliothèque Chaptal : un pôle sourd

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

59^{ème} bibliothèque du réseau de lecture publique de la Ville de Paris, la bibliothèque Chaptal a ouvert ses portes en janvier 2008. Elle est située dans le 9^{ème} arrondissement dans le quartier de la Nouvelle Athènes. Elle bénéficie :

- de publics issus de milieux socio-économiques hétérogènes
- d'un public familial
- d'un maillage de transports publics (3 stations de métro, 3 stations Vélib, 3 lignes de bus)
- d'une large offre documentaire (2 bibliothèques dans le 9^{ème}).
- de la présence de nombreux établissements culturels (Musée de la Vie romantique, théâtres Fontaine, Blanche, Mogador, IVT)

Chaptal est une bibliothèque « familiale ». À dominante jeunesse, elle propose une large offre d'albums et de romans (plus de 17 000 documents), des disques (3000) et des DVD pour les enfants, tout en offrant aux adultes des périodiques, des romans et des documentaires (6000 documents) ainsi qu'une discothèque de base (1500) et une vidéothèque de films « pour tous » (3000 DVD).

Résolument moderne par un éclairage original, un mobilier coloré et design et plus d'une vingtaine de postes informatiques à disposition, la bibliothèque s'inscrit également dans le passé par son cadre (l'hôtel de Sérigny construit en 1880), dont elle a su conserver tous les charmes (boiseries, parquets, salon d'apparat avec peintures murales, cheminée et une verrière ornée de vitraux).

Le respect de l'architecture du bâtiment a conditionné l'organisation des espaces et la politique documentaire puisque si le bâtiment fait plus de 1000m², seuls 350 sont exploitables pour les collections (nombreux escaliers et couloirs).

Le rez-de-chaussée, espace d'accueil, de lecture et des collections adultes (romans, documentaires)

La bibliothèque ne donne pas directement dans la rue et il est regrettable qu'il ne puisse y avoir de bandeau la signalant (respect de la façade). L'utilisateur doit franchir un porche et traverser une petite cour sur laquelle donne la bibliothèque. Il y entre par un hall qui s'ouvre sur la banque de prêt centrale et sur un couloir qui mène au sous-sol et au 1^{er} étage.

On notera que la banque de prêt joue le rôle de bureau d'accueil puisque les agents qui y sont en poste sont les premiers que l'utilisateur va rencontrer. D'ailleurs l'accueil et la circulation du public s'avéreront parfois difficiles aux heures d'affluence.

L'espace de la banque de prêt donne sur un couloir, que l'on nommera aussi galerie, et sur le salon d'apparat.

La galerie abrite le fonds des documentaires adultes et conduit à l'espace dédié aux romans, salle où l'on trouvera aussi un poste d'inscription et de renseignements.

Accessible par la galerie, la salle des romans et l'espace de la banque de prêt, le salon d'apparat est devenu un salon de lecture, au mobilier confortable, abritant une collection de beaux livres à lire sur place et la plupart des périodiques adultes.

Le sous-sol : bandes dessinées, audiovisuel et fonds « Sourds »

Le sous-sol est composé de deux salles.

La première offre plus de 5500 BD et des chauffeuses. Éclairée par la lumière naturelle, ce qui aurait été appréciable pour l'accueil du public sourd, elle est très bruyante puisque son plafond s'ouvre sur l'espace du dessus, celui de la banque de prêt. Le confort sonore indispensable aux personnes atteintes de surdité tout comme la présence d'un fonds attractif (les DVD) ont conduit à installer le fonds « Sourds » dans la seconde salle. On y trouve donc ce fonds ainsi que les collections audiovisuelles et un poste de prêt.

1^{er} étage : animation, multimédia et collections jeunesse

Ce niveau se caractérise par une succession de couloirs, de pièces et de petits espaces où sont disposées les collections jeunesse. L'espace multimédia, composé d'une dizaine de postes offrant des outils bureautiques, l'accès à internet et à des ressources électroniques sélectionnées selon des profils, se situe aussi à cet étage, tout comme une salle d'animation (close, avec gradins, écran et vidéo projecteur).

L'ACCUEIL DES SOURDS : LES BIBLIOTHEQUES « PÔLES SOURDS » DU RÉSEAU

Historique et présentation des pôles sourds

En 2004, un agent de la bibliothèque Saint Éloi dans le 12^{ème} fut formé à la langue des signes. Sensibilisé, il attira l'attention de sa direction sur l'absence d'offre documentaire sur la surdité et le monde des sourds. Le bureau des bibliothèques de la Ville de Paris décida alors d'engager un agent sourd pour pallier ce manque. Fermée pour travaux en 2005, la bibliothèque Saint Éloi ouvrira ses portes un an plus tard avec un nouveau projet d'établissement : être « pôle sourd ». La formation de 6 autres agents du réseau des bibliothèques en 2005-2006 va conduire à la création de deux autres « pôles sourds » : la bibliothèque Malraux (6^{ème}) et Fessart (19^{ème}).

La bibliothèque Saint Éloi

Modèle des pôles sourds, la bibliothèque Saint Éloi va fortement influencer la définition de la surdité :

Par public sourd, nous voulons dire les personnes ayant une surdité profonde [...] Le regroupement des sourds dans la société leur a permis d'exprimer leur propre culture : la culture sourde. Les malentendants, à qui ce projet ne s'adresse pas sont des personnes ayant une surdité sévère, moyenne [...] les aides auditives permettent une acquisition du langage oral et une participation à la vie sociale parmi les entendants. Ils n'ont donc pas besoin d'un accueil spécifique ».

De cette définition découle donc :



- un logo constitué de deux mains qui signent
- une seule aide à la communication humaine : la LSF (pour l'accueil, le renseignement, le guide du lecteur, les animations)
- des collections principalement développées autour de la culture sourde, de l'apprentissage et de l'analyse de la LSF, classées par thématiques (LSF, santé, romans, pédagogie, psychologie, histoire).

Le projet de la bibliothèque Saint Éloi a le mérite d'être cohérent et de rencontrer son public. Les animations (heure du conte, spectacle) en LSF connaissent un certain succès et ceci auprès de tous les publics. D'ailleurs, dès la rentrée, Saint Éloi proposera chaque semaine un café littéraire « bilingue ».

Si le fonds proposé sort relativement bien (taux de rotation supérieur à 5), on constate cependant que les documents très pointus (micro-histoire, analyses psychosociales) sortent peu, contrairement aux ouvrages qui abordent : la surdité comme handicap, l'oralisme (apprentissage, scolarité, solutions médicales), le bilinguisme, la malentendance et la presbycusie. Ces derniers représentent 10% du fonds « sourds » (soit une trentaine de documents). L'offre n'est donc pas extrêmement attractive et pourtant les livres sont empruntés, preuve que le terme « fonds sourd » a été entendu par le public comme fonds s'adressant à toutes les surdités. Il existe donc un réel besoin d'information « des entendants » (parents d'enfants sourds, malentendants, devenus sourds) qui sont prêts à se déplacer. Toutefois le fait que toute personne atteinte de surdité, (tout degré, sur certificat médical) puisse bénéficier de l'emprunt gratuit de 250 DVD sous-titrés a pu jouer en faveur de l'attractivité de la bibliothèque.

La bibliothèque Fessart

La bibliothèque Fessart s'inscrit, bien plus encore que Saint Éloi, dans une définition très limitée de la surdité en dénommant son fonds « Culture sourde ». Si on ne trouve pas de définition stricte dans son projet d'établissement, on peut y lire cependant :

Amener à la bibliothèque le public sourd peu familiarisé avec le livre et la lecture et créer des changes avec les entendants. Cela passe par la reconnaissance de leur propre culture, la Culture Sourde [...] et permet une ouverture vers le public entendant [...] avec, entre autres, la découverte de la Langue des Signes]

Au regard de notre première partie, on en déduira que, comme à Saint Éloi, le projet ne s'adresse pas aux malentendants. Néanmoins, le faible volume du fonds (100 documents) et la petitesse des locaux peuvent justifier d'une « sélection » du public. Le problème est que la Ville de Paris communique sur la bibliothèque Fessart auprès « du public sourd » dans son ensemble. Le « label » pôle sourd de la bibliothèque Fessart n'est alors pas judicieux.

La bibliothèque Malraux

Son projet d'accueil commence ainsi :

Ce projet s'adresse à un public : sourd, malentendant et devenu sourd ; entendant : parents d'enfant sourds, professionnels de la surdit  [...], artistes [...] et de mani re g n rale   un public int ress  par la LSF.

Il y est bien fait la distinction entre « livres sur la culture sourde » et « ouvrages sur la surdit  » et les aides   la communication expos es sont larges (LPC, LSF).

Si, dans les faits, les m thodes de communication orales n'ont pas  t  mises en  uvre, le fonds sourds (138 documents) a bien  t  « r parti » selon le public sourd suppos  : les livres sur la culture sourde font l'objet d'un fonds distinct (en Dewey), les ouvrages sur la surdit  et l'audition sont m l s aux autres documentaires de la biblioth que (en Dewey).

La biblioth que Chaptal

Inscrit dans son projet d' tablissement d s sa cr ation, l'accueil du public sourd se justifie par la pr sence   proximit  de plusieurs  coles pour sourds, dont le c l bre Cours Morvan, un int r t de la Mairie du 9 me, qui propose un p le emploi et une permanence juridique en LSF, et surtout le voisinage de l'« IVT » (International Visual Th  tre) dirig  par Emmanuelle Laborit,  tablissement culturel proposant des spectacles en LSF, lieu de formation et  diteur d'ouvrages sur la LSF.

Le projet d' tablissement de Chaptal d crit l'offre en direction du public sourd en ces termes :

- un accueil sp cifique*
- un personnel sensibilis    la question (tous auront une formation aux rudiments de la Langue des Signes et il y a une personnes sourde dans l' quipe)*
- des animations pour adultes et enfants, avec le souci constant de rapprocher le public Sourd du public entendant*
- un fonds de livres autour du monde des Sourds, des DVD sous-titr s, des m thodes de Langue des Signes.*
- deux postes multim dia  quip s d'une Webcam et d'un logiciel permettant aux Sourds de « chatter » en Langue des Signes.*
- certaines salles sont  quip es de boucles magn tiques qui permettent aux malentendants  quip s d'appareils auditifs d'entendre clairement ce qui est dit au micro*

Offre en direction du public sourd de Chaptal

Voici ce que l'on peut lire sur la plaquette de pr sentation distribu e au public :

P le d'accueil pour le public Sourd et malentendant : accueil en Langue des Signes Fran aise, livres, DVD et CDRom, aides techniques (Webcam et boucles magn tiques).

Accueil et animations

Les animations sont proposées en LSF, tout comme l'accueil. Actuellement, la LSF est l'unique aide à la communication mise en œuvre car :

- il n'y a pas eu de formation sensibilisant l'équipe à la surdité dans son ensemble
- l'accueil et les animations ont été confiés à un agent sourd signeur, dont la LSF est la langue maternelle.

Il est indispensable, comme le souligne l'IFLA, de recruter des personnes sourdes dans un établissement qui tend à accueillir le public sourd. La présence de cet agent sourd assure tout à la fois une meilleure communication (maîtrise de la LSF) et une légitimité des actions. En effet, la présence d'un agent sourd est un gage des bonnes intentions de la bibliothèque et de son potentiel. Si un sourd travaille en bibliothèque, c'est que la bibliothèque ne s'intéresse pas qu'à la culture entendante. Un sourd peut trouver intérêt à s'y rendre. Un agent sourd valorise donc l'établissement et instaure une relation de confiance.

Suivant ces recommandations et appuyée par la Mission Handicap de la Ville de Paris, la bibliothèque Chaptal a recruté il y a un an David, qui est chargé de prendre contact avec des partenaires et de mettre en œuvre des animations (contes bilingues, travail avec les classes), en collaboration directe avec une collègue (chargée de la communication et des acquisitions) et l'équipe qui se forme progressivement à la LSF (formation gérée par la Direction des ressources humaines, dans le cadre des « formations handicap 2007-2007 »).

Néanmoins, c'est oublier que David ne s'adresse et ne représente qu'une partie du public sourd. Fier de sa surdité et de sa culture sourde, David a tendance à ne pas considérer les autres types de surdité et les autres modes de communication comme relevant du « monde des sourds ». On ne pourra le lui reprocher puisqu'il n'a pas été sensibilisé au handicap auditif et surtout il n'a pas été formé au métier de bibliothécaire. Comment David pourrait-il prendre conscience des missions de la bibliothèque et des implications de la loi de 2005 ?

Aides techniques

L'installation d'une boucle magnétique était prévue dès l'ouverture de Chaptal. La présence d'ordinateurs complique sa mise en application. Néanmoins, la salle d'animation, close et non équipée de poste informatique, aurait pu être équipée, ce qui n'est pas le cas. C'est peut-être que le principe d'animations en direction du public sourd appareillé n'a pas été envisagé. Là encore, il faut sensibiliser l'équipe à cette question.

Les Webcams visant à permettre aux personnes qui signent de « chatter » par internet n'ont pas encore été installées, le « chat » étant au départ interdit par la Charte multimédia de la Ville de Paris.

Aucun dispositif visuel (information, alarme) n'est proposé. L'accessibilité n'est donc pas totale et la sécurité du public n'est absolument pas assurée. C'est que l'offre des pôles sourds n'a pas été pensée pour répondre au handicap auditif mais à la demande de reconnaissance de la culture sourde. Si cette conception pouvait s'entendre avant 2005, elle s'oppose aujourd'hui à la loi. Les sourds ont des besoins, certains sont exprimés (reconnaissance) d'autres non (besoins techniques, matériels). Il appartient à la bibliothèque de tout mettre en œuvre. Sinon, ce n'est pas aux sourds qu'elle s'adresse, mais à un public « entendant » curieux de connaître le monde des sourds.

Le fonds « Sourds »

Il est identifiable visuellement par le logo « mains qui signent » et une cote composée du mot « sourds » et d'un thème (santé, histoire, langage...). Localisé dans l'espace sous le terme « Monde des sourds », le fonds de la bibliothèque Chaptal se compose :

- d'une offre de DVD sous-titrés en français et sous-titrés pour malentendants. Ces DVD sont présentés au milieu des autres DVD et empruntables par l'ensemble des usagers mais sont repérables (logo « mains qui signent », étiquette renseignant le type de sous-titrage).
- d'une offre documentaire
- d'une offre de méthodes de langue
- d'une offre de périodiques

L'offre documentaire

Le fonds « Monde des sourds » ou « Sourds » est de 250 titres environ :

- 70 fictions (bandes dessinées et romans) dont le héros est sourd.
- 53 ouvrages portant sur la LSF (dictionnaires généraux, thématiques, ouvrages d'histoire et d'analyse de la LSF comme langue)
- 10 titres sur l'histoire des Sourds (au sens des « sourds-muets » ou de ceux se réclamant de la culture sourde)
- 13 titres portant sur les « langages ». On y trouvera un livre sur le LPC, un autre sur la lecture labiale, les autres ouvrages traitant des langues gestuelles
- 8 ouvrages de « psychologie » (impact de la surdité sur le développement linguistique, psychologique)
- 21 ouvrages sur « l'éducation », c'est-à-dire l'éducation par la LSF, le français ou le bilinguisme.
- 22 récits de vie
- 10 ouvrages sur la « santé ». Il s'agit du fonds susceptible de s'adresser au plus large public puisqu'on y trouvera les titres abordant l'audition, la malentendance et les aides auditives.
- une cinquantaine de titres pour enfants, rangés en fin d'étagère : des romans et des albums initiant à la LSF (petits dictionnaires thématiques, albums mêlant LSF et français de l'éditeur Monica Compagnys, albums de l'éditeur Thierry Magnier).

Il ressort de l'analyse de ce fonds que :

- son taux de rotation, 3 sorties par an, est très proche de ceux de Malraux et Fessart, mais deux fois moins important que celui de Saint Éloi. Néanmoins, la bibliothèque est bien plus petite, c'est une jeunesse et son ouverture est récente (aucune animation n'a encore été proposée en direction des sourds et peu de partenariats ont été noués) Dans ces conditions, on peut dire que le public a rapidement pris connaissance et possession de ce fonds.
- les ouvrages les plus empruntés sont ceux de LSF. Il apparaît que les $\frac{3}{4}$ des emprunteurs des ouvrages cotés « Sourds LSF » ne sont pas du quartier (contrairement à Saint Éloi où la moitié des emprunteurs sont du 12^{ème} arrondissement) et qu'ils sont de « gros emprunteurs » (on retrouve sur leur carte 4 ou 5 livres de LSF). Il s'agit donc d'un public qui se déplace pour ce fonds précisément. On pourra faire le même constat pour les ouvrages jeunesse en LSF : 90 % des emprunteurs sont des adultes, qui n'habitent pas le quartier et qui sont pour la moitié d'entre eux des enseignants (possesseurs d'une carte d'emprunteur « collectivités »).

Le public du fonds « sourds » semble être :

-un public d'apprenants en LSF. Il est bon de rappeler que l'on estime en France que 40 000 sourds signent mais que 105 000 personnes utilisent la LSF (enseignants, interprètes, familles). La prépondérance des emprunts des ouvrages de LSF s'explique par la communication qui est faite sur ce fonds et la proximité de l'IVT.

-un public motivé, en ce sens qu'il s'intéresse à la surdité (public hors quartier, qui emprunte plusieurs ouvrages sur la surdité en même temps) mais n'est pas professionnel. On constate en effet que les ouvrages les plus empruntés (jusqu'à 10 emprunts en 9 mois) sont les plus connus du « grand public », les fondamentaux : ouvrages d'Olivier Sacks, de Bernard Mottez ou de Yves Delaporte.

-un public qui ne s'intéresse pas directement au sourd comme individu ou à « son image » puisque le taux de rotation des récits de vie est de 1 et que, sur 42 romans, 38 ont un prêt égal ou inférieur à 1 (à Saint Éloi les romans du fonds « sourds » enregistrent un taux de rotation proche de 4). Ces statistiques sont d'autant plus surprenantes que le fonds « sourds » est dans un endroit fréquenté par tous les usagers (en raison des DVD et CD) et que le fonds « récit de vie » situé à l'étage supérieur connaît un fort emprunt.

Propositions

Une nouvelle implantation du fonds « sourds » pour une meilleure visibilité

Le fonds « sourds » n'est pas un fonds emprunté par le public du quartier. Il connaît vraisemblablement son existence mais ne s'avère pas curieux. Il faut donc assurer une meilleure visibilité du fonds et le mettre en avant. Son installation actuelle, en salle DVD, sur deux étagères, sans mise en valeur particulière, ne le rend pas attractif et renforce l'idée qu'il s'agit d'un fonds « réservé », à part, susceptible de n'intéresser que « les sourds ».

D'ailleurs, il faudrait peut-être veiller au vocabulaire utilisé. « Entendant », « LSF » voire « Monde des sourds » sont des termes qui s'adressent à un public proche de la surdité. Sa dénomination ne le rend pas clairement intelligible et n'indique pas qu'il concerne aussi « les malentendants », les enfants (albums, romans), les « durs de la feuille »...

Le fonds « sourds » doit s'adresser au plus grand nombre, d'autant plus que ses documents s'adressent concrètement à tous et que la bibliothèque Chaptal axe son action sur le rapprochement des publics.

Au regard de ces éléments, je propose donc une nouvelle organisation spatiale du fonds « sourds ».

Proposer les fictions du fonds « sourds » au niveau de la banque de prêt, à côté des nouveautés.

Afin que les usagers de Chaptal prennent conscience que leur établissement est aussi un pôle « sourd », je suggère que les fictions (romans et bandes dessinées) soient placées sur une des 3 étagères de nouveautés qui sont à côté de la banque de prêt centrale.

Ces fictions ne demandent aucune connaissance sur la surdité et permettraient une sensibilisation du public. Leur visibilité faciliterait la communication de la bibliothèque sur son fonds spécialisé et constituerait une véritable reconnaissance du monde des sourds. Les enfants n'utilisant pas l'OPAC, les titres jeunesse du fonds pourraient plus aisément trouver

leur public (emprunt spontané, « coup de cœur », feuilletage pendant l'attente à la banque de prêt).

En outre, on pourrait utiliser cette étagère pour communiquer sur les animations en LSF et bilingues, qui sont aussi des fictions et qui s'adressent aussi à tous les publics (entendants, sourds, enfants, adultes).

Intégrer les documentaires et les récits de vie du fonds « sourds » aux autres documentaires

L'IFLA recommande de mêler les fonds afin de permettre aux publics de se rencontrer. Pour ma part, je recommanderai également de mêler certains documentaires sur la surdité aux autres, au niveau de la galerie du rez-de-chaussée, derrière le salon de lecture.

Tout d'abord, la médiation, le conseil et l'orientation seront plus aisés puisqu'il y a un poste de renseignement à proximité, dans la salle des romans. Le salon de lecture offrira un meilleur cadre de consultation des documents que la salle audiovisuelle du sous-sol, où l'on est debout, bousculé par ceux qui choisissent des DVD, au milieu du brouhaha (pièce close et petite).

« Santé », « Société », « Langage » et « Psychologie » sont des thématiques dont les ouvrages ne s'adressent pas qu'à un type de surdité : malentendants, sourds profonds, sourds oralistes ou signeurs, parents d'enfants sourds, professionnels de la surdité sont concernés.

On pourra répartir les documents de ces thèmes au sein des autres documentaires, en conservant cependant un signallement bien distinct et visible (cote, logo, pastille).

Il s'agit de les mêler tout en permettant leur identification, comme pour les DVD. Cette identification est d'autant plus aisée que le fonds des documentaires de la galerie est très faible (2000 documents) : l'ensemble des rayonnages est facilement couvert par le regard. Cette nouvelle répartition aura des conséquences sur les acquisitions. Il faudra veiller à offrir plus d'ouvrages sur l'audition, sur les dangers causés par le bruit, sur la législation afin que le fonds « Sourds » s'adresse véritablement au plus grand nombre. Le fonds « Sourds » ne doit pas être un fonds pour les sourds mais pour l'ensemble de la société, dont les sourds font partie.

La LSF : un fonds présenté à part mais à proximité des autres documentaires.

Le public de la LSF est multiple :

- les sourds qui souhaitent apprendre
- les non-sourds qui souhaitent apprendre
- ceux qui découvrent, sans souhaiter apprendre

En outre, le fonds est composite : ouvrages théoriques, dictionnaires, méthodes de langue.

Il est donc préférable de le placer au niveau des documentaires de la galerie mais sur une étagère bien distincte. Je propose l'étagère qui sert actuellement de présentoir (l'arrivée prochaine de plusieurs linéaires de présentoirs muraux permettra de nouveau la mise en valeur des collections).

Cet emplacement pour le fonds « Sourds LSF » facilitera sa visibilité, tout en maintenant sa symbolique (reconnaissance de la culture sourde) et sa spécificité au sein du projet d'établissement. De plus, cela évitera d'avoir à le coter en Dewey, ce qui pourrait poser des difficultés et susciter des mécontentements (la LSF est-elle une langue ? Est-ce une langue française ou étrangère ? Un mode de communication ou d'éducation ?).

Les ouvrages de FLE (français langue étrangère) pourront être placés juste après les ouvrages de LSF, puisqu'ils s'adressent à ceux dont le français n'est pas la langue maternelle.

Quant aux documentaires sur l'Histoire des sourds, ils portent sur la constitution de la culture sourde et pourront donc être présentés sur la même étagère que la LSF, puisque la LSF est le ciment de l'histoire des sourds.

Une offre de périodiques élargie

Actuellement, les périodiques sont proposés dans la même salle que le fonds « sourds ». Le choix est aujourd'hui limité :

-2 titres sur le handicap (*Être Handicap*, titre généraliste, et *Déclic*, titre s'adressant aux familles d'enfants handicapés).

-1 titre s'adressant aux sourds qui signent (*Écho magazine*)

Cette offre doit être élargie et présentée dans de nouveaux espaces afin qu'elle puisse rencontrer tous ses publics (autres handicaps) et qu'elle soit mieux mise en valeur.

Je propose donc de nouvelles acquisitions et de nouveaux aménagements :

-abonnement à un titre abordant tous les handicaps mais axé sur le monde du travail (*Handirect*) qui pourra être proposé au 1^{er} étage en salle multimédia, largement fréquentée par les personnes sourdes, avec les autres revues sur le travail (en relation avec l'offre multimédia « recherche d'emplois »).

-un classement des revues *Être handicap* et *Déclic* avec les autres périodiques, dans le salon de lecture. Tous publics et tous sujets (famille, vacances, éducation, santé), ils ont leur place auprès de *Santé magazine* ou de *30 Millions de consommateurs*. Il s'agit de rendre visible le handicap et de permettre à chacun de les emprunter sans avoir à se rendre dans un lieu « dédié » au handicap.

-un abonnement au magazine *La Caravelle* de l'association pour la réadaptation et la défense des devenus sourds (ARDDS) axé sur les méthodes de communication orales (LPC, lecture labiale, aides auditives).

-l'abonnement à des revues francophones (Belgique et Suisse) qui offriront une meilleure connaissance du quotidien des sourds, et ceci tant pour les sourds français que les non-sourds. Le titre *Caravelle* et les revues francophones seront proposés sur un présentoir mural, à côté de l'étagère dédiée à la LSF. La proximité du salon sera appréciable pour la consultation de ces nouvelles revues, compléments indispensables du fonds « sourds ». Elles offrent une diversité de témoignage, une information d'actualité et une meilleure appréhension de la diversité du quotidien des sourds.

Partenariats

La bibliothèque Chaptal a ouvert il y a peu de temps, elle n'a donc pas encore noué de partenariat fort. Il apparaît néanmoins que la communication faite autour du fonds « sourds » par le biais de tracts et sur le portail « Paris.fr » a été reçue par le public intéressé par la LSF. Néanmoins, si bien sûr il est positif pour la bibliothèque d'attirer un public extérieur, il faudra veiller à se concentrer dans un premier temps sur le public de son environnement proche.

Les personnes âgées

On pourra se rendre au Centre d'Action Sociale (CAS) du 9^{ème} et contacter le service « Loisirs », (qui propose des places de théâtre, des conférences) et le « Point Paris Emeraude » (chargé de l'accueil, de l'information et de l'orientation des parisiens âgés et de l'articulation locale entre les milieux médicaux, sociaux et associatifs du secteur gérontologique).

Le Point Paris Emeraude nous renseignera sur les différentes associations et les lieux de consultations médicales afin que nous puissions y déposer des plaquettes d'information sur le

fonds « sourds » et les animations proposées. Les locaux du CAS pourront héberger nos documents de communication et si possible un dépôt de livres sur la surdité. On gagnerait aussi à établir un partenariat avec la bibliothèque Drouot pour proposer conjointement le dépôt de leurs livres en gros caractères.

Le service « Loisirs » sera un partenaire idéal pour communiquer autour de nos animations. Il faudra veiller à toujours y envoyer nos affiches et nos « flyers ». On pourra également profiter de ce service pour repenser la mise en valeur de nos animations : vernissage des expositions, visites guidées ou spectacles pourront faire l'objet de cartons d'invitation remis directement par le service « Loisirs » à un petit nombre de personnes.

Le 9^{ème} arrondissement comporte également 5 résidences de personnes âgées gérées par le CAS. On pourra prendre contact avec les gardiens d'immeubles et y distribuer par leur intermédiaire des plaquettes d'information.

Le public sourd qui communique par la LSF

La proximité d'IVT et du Cours Morvan permet un contact plus aisé avec les sourds signeurs. Néanmoins, il faut prendre conscience des « limites » de ces partenaires :

- les sourds fréquentent l'IVT principalement en soirée, durant les représentations. Ils ne peuvent donc venir visiter la bibliothèque immédiatement. Ce report est préjudiciable.
- une grande partie du public de l'IVT est constituée d'apprenants en LSF. Ils sont donc de passage et hésiteront par conséquent à emprunter.
- la plupart des élèves du Cours Morvan vivent en banlieue ou en province. Il ne leur sera pas aisé de venir à la bibliothèque en dehors des heures de classe, aussi bien pour emprunter qu'assister à des animations.

Les partenaires à privilégier pour rencontrer un public « non captif » et éloigné du milieu culturel seront les consultations en LSF proposées par la mairie du 9^{ème} :

- consultations juridiques sans rendez-vous le jeudi
- consultations « emploi » sans rendez-vous le mardi
- permanence de l'assurance maladie le mardi

On pourra proposer aux personnes présentes dans la salle d'attente un dépôt de livres (sur la surdité, des lectures adaptées, des méthodes d'apprentissage du français) et surtout de périodiques (revues généralistes et revues du monde des sourds). On privilégiera une conversation directe pour présenter les animations et l'offre du pôle « sourds ».

Les scolaires

L'accueil des classes est le pivot des activités de la bibliothèque Chaptal, qui est un établissement à dominante jeunesse. On se renseignera auprès de la Direction des Affaires Scolaires sur la présence d'enfants sourds dans les écoles du 9^{ème} arrondissement afin de les contacter pour les accueillir en priorité et les informer directement des animations proposées. Il existe :

- des Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) au niveau de l'enseignement en classes maternelles et élémentaires
- des Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) au niveau du collège

Le collège-lycée Cours Morvan sera un partenaire privilégié. On pourra proposer aux élèves de venir à la bibliothèque (pour des ateliers multimédias par exemple : création de sitothèque, formation à la recherche documentaire) ou de venir dans les locaux de l'école (club de lecture,

présentation d'ouvrages). Il faudra également prendre contact avec l'association des anciens élèves de Morvan, dont les membres pourront venir plus aisément à la bibliothèque que les élèves actuels.

Les institutions du handicap

La Maison départementale des personnes handicapées de la Ville de Paris se situe dans le 9^{ème} arrondissement. Elle représente pour nous un partenaire incontournable par lequel nous communiquerons en qualité de pôle « sourds » (réseau de pôles, fonds complémentaires sur la surdité, aides à al communications) et moins en qualité d'établissement de proximité (programme mensuel d'animations). Elle sera pour nous un moyen de formation et d'information du public. Nous prendrons soin de relayer ses documents de communication et de les mettre à disposition de notre public.

Les associations

Les personnes sourdes, en dehors de personnes âgées, utilisent très largement Internet. Ainsi, les sites d'information sont très nombreux : Visuf, Websourd, Yanous pour les plus célèbres. Les sites associatifs sont aussi très présents sur la Toile. On citera les sites fédérateurs comme Bucodes (Bureau de coordination des associations de devenus et malentendants) ou Surdinet. Il faudra contacter ces principaux sites afin d'apparaître sur les liens ou sur les pages « agenda ». Le site du Ministère de la culture peut également nous référencer. La vie associative passe aussi par des lieux « physiques », de rencontres. Paris en est riche mais on privilégiera pour le moment le partenariat avec le tissu associatif local. C'est ainsi que l'association Action Connaissance Formation pour la Surdité (ACFOS) est située à proximité. Elle axe son action autour de la surdité congénitale ou acquise pendant l'enfance. Cette association pourrait communiquer sur notre action (bibliothèque jeunesse de surcroît), nous orienter et nous offrir un lieu de « formation continue » (édition d'une revue trimestrielle, mise à disposition de brochures).

La communication

Il faudra veiller à satisfaire tous les publics, ce qui est un exercice délicat. Dans les documents s'adressant à tous les publics, on essayera de privilégier un vocabulaire « courant » (sans les termes d'entendants, de culture sourde) tandis que dans les documents proposés au public sensibilisé à la surdité (professionnels, écoles) on utilisera une terminologie adéquate. Néanmoins, dans la mesure du possible, on évitera de faire une communication pour les sourds, pour les devenus-sourds, pour les malentendants. La personnalisation de la communication se fera surtout selon le degré de maîtrise du français. Un guide du lecteur simplifié, écrit en gros caractères pour les uns, un guide du lecteur « classique » pour les autres (malentendants, devenus sourds). La question de la traduction en « signes de LSF » du guide du lecteur se pose. C'est l'option retenue par les pôles « sourds ». Il s'agit là d'un outil de communication utilisable par ceux qui maîtrisent la LSF et les autres (français écrit). Néanmoins, ce guide du lecteur ne s'adressera qu'aux sourds, ce qui est dommage puisque les usagers seraient nombreux à apprécier un guide du lecteur simple, concis, aéré, lisible facilement. Cette question s'inscrit dans la réflexion que la bibliothèque doit mener sur l'accessibilité. L'amélioration proposée aux uns doit être bénéfique pour l'ensemble.

Conclusion

La surdité est un handicap qui nécessite une formation. Handicap du plus grand nombre, elle semble connue tant elle relève du quotidien. Et pourtant, il n'existe pas une surdité tout comme il n'existe pas une personne sourde. La surdité et le sourd sont des notions qui se déclinent au pluriel. À une réalité médicale et individuelle, se combine une réalité sociale et historique. En outre, le handicap auditif engendre des besoins particuliers, auxquels la technologie pourra répondre mais sans jamais remplacer l'humain. Les agents sont au cœur de l'offre de la bibliothèque. Les fonds des bibliothèques ne peuvent être accessibles sans la médiation et le contact humain. La formation du personnel est donc la première action à mettre en œuvre si l'on veut proposer une offre en direction des publics sourds. Cette offre devra être établie en fonction de la formation et de la sensibilisation du personnel. S'adresser au public sourd, au singulier, revient à s'adresser à tous les sourds, ce qui sous-entend une complète accessibilité de l'offre. Quel établissement le pourrait ? Bien peu. C'est là les difficultés que pose l'intitulé « pôle sourd » de la bibliothèque Chaptal. Par cette dénomination, il s'adresse à une population qu'il n'a pas les moyens de satisfaire. Pas de moyens techniques, pas de moyens humains, et pas de volonté particulière puisque les « pôles sourds » ont défini eux-mêmes leur public. Que cela puisse être préjudiciable, certes, mais cela l'est d'autant plus lorsque la Mairie de Paris communique en ces termes sur les bibliothèques :

Accessibilité pour les personnes handicapées. Tous les handicaps sont pris en compte. Des efforts sont faits en faveur : de l'accueil, de collections adaptées, de services spécifiques et sur : les animations, la signalétique. Les bibliothèques Chaptal [...] accueillent les publics déficients auditifs en langue des signes française, proposent des animations en LSF, offrent des fonds thématiques et des DVD sous-titrés en langue des signes française et ont une signalétique adaptée.

L'accessibilité est loin d'être effective. La LSF n'est pas la langue des 5 millions de personnes atteintes de déficience auditive en France.

La direction des ressources humaines de la Ville de Paris propose une formation « atelier de sensibilisation à la surdité » qui aborde les points suivants : les degrés de déficience auditive, repérer une personne atteinte de surdité, les éléments de compensation, les conséquences de ce handicap, les outils à mettre en place et les comportements à adopter.

Il apparaît donc que dans le cadre interne, la surdité est bien perçue comme multiple et les modes de communication (outils) divers. Comment dès lors expliquer que la Ville de Paris communique auprès de la population sans cette même reconnaissance du handicap ?

Si l'offre proposée par les bibliothèques est fondamentale, si elle permet de rendre visible un handicap invisible, elle n'est pas un service public : l'information qu'elle véhicule est partielle et une partie des personnes sourdes est exclue. La bibliothèque ne répond plus aux exigences d'égalité de traitement et d'accessibilité. La constitution des pôles sourds est née de la détermination et de l'enthousiasme de certains, il faut désormais qu'ils deviennent de véritables services publics.

Bibliographie

Etre biculturel. Paris: L'Harmattan GERS, 2007. ISBN 978-2-296-03336-8.

Surdité et société. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2006. ISBN 2-7605-1407-2.

BLAIS, Marguerite. *Quand les Sourds nous font signe*. Loretteville: Le Dauphin blanc, 2003. ISBN 2-89436-099-1.

CHALLIER, Gérard; LAFOSSE, Philippe. *Bien vivre en étant malentendant*. Paris: Editions Josette Lyon, 2008. ISBN 978-2-84319-175-6.

DELAPORTE, Yves. *Les sourds, c'est comme ça : ethnologie de la surdimutité*. Paris : Éd. De la Maison des sciences de l'homme, 2002. (Ethnologie de la France) ISBN 2-7351-0935-6

DUBUISSON, Colette; GRIMARD, Christiane. *La surdité vue de près*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2006. ISBN 2-7605-1449-8.

GOUST, Jérôme. *Guide des aides techniques pour les malentendants et les sourds*. Rueil-Malmaison: Éd. Liaisons, 2001. (Des outils pour communiquer). ISBN 2-87880-384-1.

GROSBOIS, Jacques; LE PELLEC, Michèle. *Surdités et troubles de l'audition*. Paray-Vieille-Poste (3 rue de Péruwelz, 91550): la Feuillée éd., 2006. ISBN 2-9524735-2-8.

LACHANCE, Nathalie. *Territoire, transmission et culture sourde*. [Québec]: Presses de l'Université Laval, 2007. ISBN 978-2-7637-8393-2.

LAFOSSE, Philippe; CHALLIER, Gérard. *Comment vivre avec un malentendant*. Paris: Josette Lyon, 1994. ISBN 2-906757-69-1.

La population sourde et malentendante en France. Available from:<http://www.unapeda.asso.fr/unapeda83ope2/article.php3?id_article=83>.

La recherche sur la LSF : un compte rendu critique. Available from:<<http://rlv.revues.org/document1197.html>>.

AFIDEO *Guide de la surdité de l'enfant*. Available from:<http://www.afideo.org/article.php3?id_article=223>.

AFIDEO *Surdité ou malentendance, histoire de mots ?* Available from:<http://www.afideo.org/article.php3?id_article=153>.

DRASS ; CIS AQUITAINE *Centre d'information sur la surdité d'Aquitaine*. Available from:< <http://www.cis.gouv.fr/> >.

Surدينet - *Documentation sur la surdité et d'autres sujets dans le domaine de la surdité*. Available from:<<http://www.surdite.net/documentation/index.html>>.

Table des annexes

DÉFINITIONS ET LISTE DES SIGLES UTILISÉS.....	44
PLAN DU SOUS-SOL AVEC LA LOCALISATION ACTUELLE DU FONDS « SOURDS »	45
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE AVEC LA LOCALISATION PROPOSÉE	46
SIGNE « ENTENDANT »	47
LPC : POSITIONS ET CLÉS	48

Définitions et liste des sigles utilisés

CAS : centre d'action sociale

IFLA : « International federation of library associations and institutions » ou en français Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions.

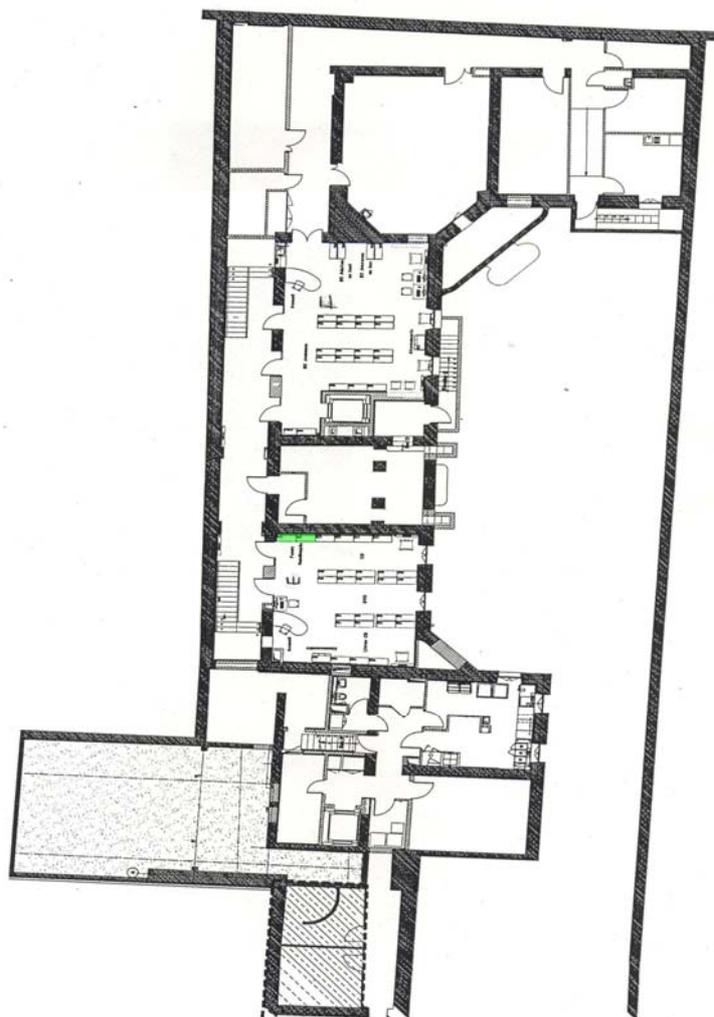
LPC : langue parlée complétée

LSF : langue des signes française

Bilinguisme : pédagogie qui s'appuie sur la LSF comme langue maternelle d'apprentissage et sur le français, écrit et parlé, qui est enseigné comme une seconde langue. Pour d'autres, le bilinguisme est l'apprentissage de la LSF et du français oral ou de la LSF et du français écrit.

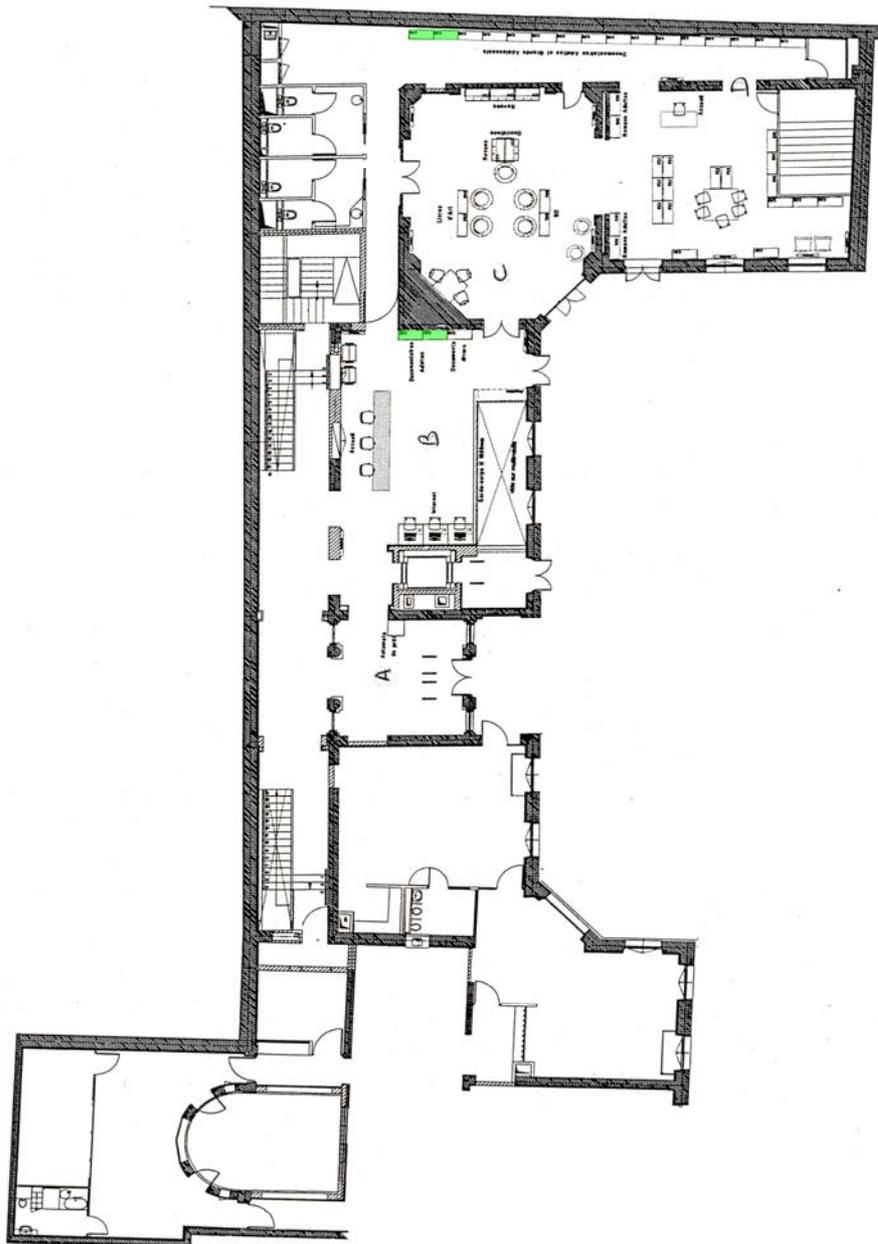
Implant cochléaire : dispositif médical électronique implanté dans la partie interne de l'os temporal visant à restaurer l'audition en suppléant les déficiences de la cochlée

Plan du sous-sol avec la localisation actuelle du fonds « sourds »



Bibliothèque Ch...

Plan du rez-de-chaussée avec la localisation proposée



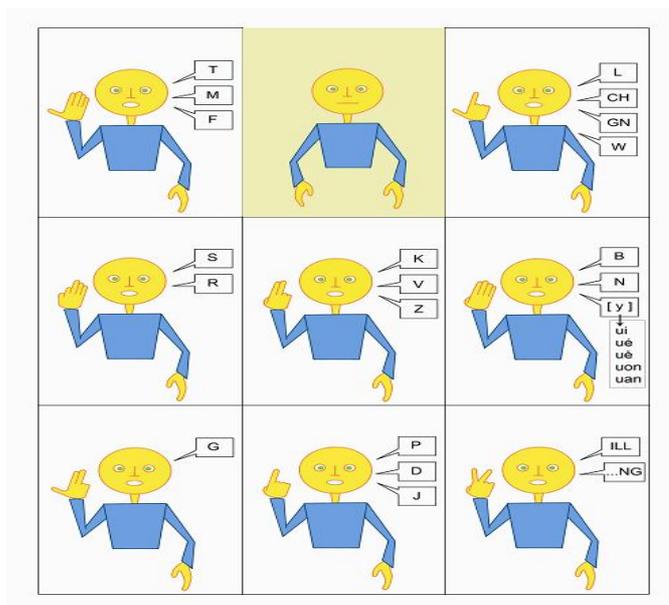
Signe « entendant »

Figure extraite du site du centre d'information sur la surdité d'Aquitaine www.cis.gouv.fr

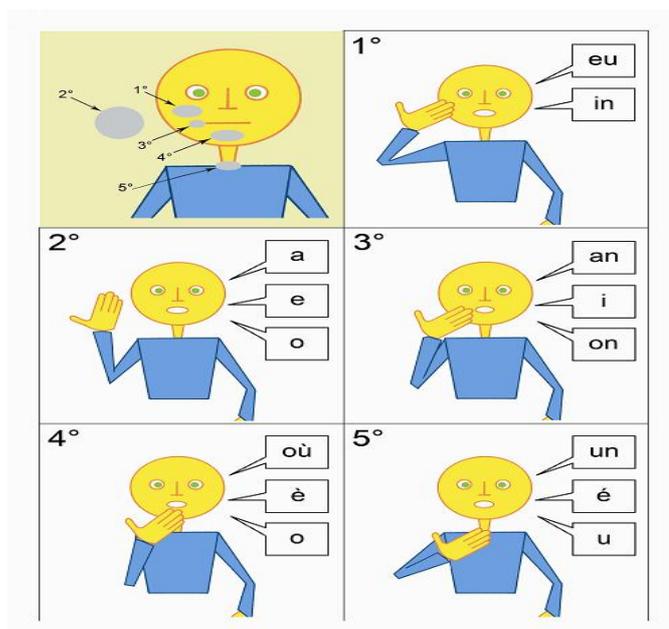


LPC : POSITIONS ET CLÉS

Figures extraites du site du centre d'information sur la surdité d'Aquitaine www.cis.gouv.fr



CLES POUR LE CODAGE DES CONSONNES



POSITIONS POUR LE CODAGE DES VOYELLES

